

Conseil d'Administration

Séance du **9 AVRIL 2024**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 12 mars 2024

Enjeux Stratégiques

3. Discussion autour du rapport HCERES ([information, échanges](#))
4. Bilan et perspectives de la politique franco-allemande de l'Université de Lorraine ([information, échanges](#))
5. Présentation du Schéma Directeur Transition Écologique ([information, échanges](#))

Vie Institutionnelle

6. Dates de fermeture de l'Établissement 2024-2025
7. Modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Connaissance, Langage, Communication, Sociétés (CLCS)
8. Modification des statuts de l'UFR ALL (Arts, Lettres et Langues-Nancy)

Ressources Humaines

9. Campagne d'avancement 2024 des enseignants contractuels : procédure et volume de promotion
10. Rapport social unique 2022
11. Grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS, applicables au 1^{er} juillet 2024
12. Campagne d'avancement 2024 des personnels contractuels BIATSS
13. Actualisation de la cartographie des fonctions BIATSS permettant le versement d'une nouvelle bonification indiciaire

Formation & Insertion Professionnelle

14. Tarification 2024-2025 de la certification PIX
15. Capacités d'accueil 2024-2025 : augmentation du Certificat de capacité d'orthophoniste
16. Ouverture de formations en apprentissage, compléments – rentrée 2024

- 17. Création du Diplôme d'Université (DU) *Traiter les troubles psycho-émotionnels et les addictions par l'usage des plantes, phyto-aromathérapie et psychothérapie*
- 18. Création du Diplôme d'Université (DU) *Management d'une carrière de sportif professionnel* ➡ **RETIRÉ**
- 19. Mise à jour des modèles de conventions de Formation Continue

Vie Universitaire

- 20. Modification des critères d'octroi du Bonus Engagement Étudiant (B2E)

Recherche & Valorisation

- 21. Changement d'intitulé de mention de Doctorat dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2028
- 22. Changement d'École Doctorale d'un intitulé de Doctorat dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2028

Patrimoine immobilier

- 23. Servitude de Tréfonds – Travaux hydrauliques entrepris par la Métropole du Grand Nancy nécessitant la pose de 1200 mètres d'un ouvrage de canalisation afin d'assurer la déconnexion des eaux naturelles de sources pour qu'elles ne soient plus rejetées dans les eaux usées mais valorisées (Phase 2) ➡ **AJOUTÉ**

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTE Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

M. CAMUS Vianney

Collège des personnalités extérieures :

Néant

Étaient représentés
Par Procuration :

Mme POSZWA Anne	procuration à	M. DIOU Camille ou à M. LEYMARIE Stéphane
Mme BARDOL Clara	procuration à	M. CAMUS Vianney
M. GROSDIDIER François	procuration à	M. LEYMARIE Stéphane ou à Mme BOULANGER Hélène
M. VANNESTE Arnaud	procuration à	Mme DORIAT-DUBAN Myriam ou à M. DIOU Camille

Nota Bene : la procuration de Mme MORBÉ Muriel en faveur de M. SCHMITT Christophe, parvenue par courriel à 10h09, n'a pas pu être enregistrée.

Étaient excusés :

Mme DENOOZ Laurence (heure d'arrivée : 9h40)
M. SCHMIDT-MERJAY Paul-Alexandre, **suppléant** de Mme TRIPODI Axelle (heure d'arrivée : 11h45)

M. MARY Gérard

Étaient absents :

Mme CREUSOT Nicole
M. SCIAMANNA Marc
Mme MOINARD Patricia
Mme FRANÇOIS Isabelle
Mme MORBÉ Muriel
Mme CAMMARA Lou
Mme PEREZ Sylvie
M. TORRIS Jean-Paul

Invités :

M. Le Recteur de région académique ou son représentant
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillaïn, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la *Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement*
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'*Accompagnement au Développement de la Pédagogie*

- M. GUERY Loris, Vice-président en charge du *Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie*
- M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
- M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
- M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
- Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
- M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
- M. FERBER Jules, Vice-président Étudiant
- M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
- M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
- M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
- Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
- Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
- M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général des Services Adjoint « Ressources Humaines Et Sociales, Prévention Et Conditions de Travail
- Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
- M. PERY Alexandre, Directeur du Patrimoine Immobilier
- Mme DAMOUR Florence, Déléguée générale *Responsabilité Sociale des Universités (RSU)* et conseillère de la Présidente pour RSU
- M. HAMEZ Grégory, Chargé de mission Franco-allemand
- M. REMY Morgan, Sous-directeur adjoint SD BIATSS
- M. DINE David, Directeur de la Communication
- Mme BONNEMAISON Jane-Laure, Directrice adjointe des Affaires Juridiques
- M. COUVAL Romain, Sous-directeur, Direction des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31
Quorum : 16
Nombre de membres présents en début de séance : 16
Nombre de membres représentés : 4

À 9h10, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE



Tout d'abord, la Présidente aborde l'état des finances du pays.

□ Des rumeurs circulent dans l'espace public au sujet de nouvelles économies qui seraient imposées dès 2024 et qui auront des effets en 2025. La Présidente signale que, eu égard à la situation de l'Université de Lorraine, cette politique produit déjà des effets, par exemple, sur la politique d'investissement immobilier de l'État, et elle pourrait avoir des répercussions sur la politique d'équipement mais aussi sur les investissements venant en soutien de la transition écologique, et, immédiatement derrière, sur les capacités de l'Établissement à remplir ses missions de service public. Ceci arrive au plus mauvais moment car nous avons maintenant davantage besoin d'investir, observe la Présidente.

□ Au chapitre des réformes en cours, la Président attire l'attention sur une réforme qui a fait l'objet d'annonces relayées par la presse, dont les tenants et les aboutissants restent à ce jour inconnus ; il s'agit de la réforme de préparation aux métiers de l'enseignement. Le président de la République est intervenu la veille des vacances qui couvrent Paris et le Sud-Ouest.

En l'absence de communication officielle sur cette réforme, la Présidente ne peut se référer qu'aux éléments mentionnés dans les articles parus dans la presse. Les concertations qui ont présidé à la naissance de ces annonces n'ont pas intégré les corps intermédiaires :

- les organisations syndicales, les réseaux des INSPÉ (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), les réseaux de Vice-présidents en charge des politiques de formation dans les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas été consultés ;
- l'association France Universités a été mise autour de la table jusqu'à la fin de l'année 2023 (depuis, silence total).

Pour la Présidente, en travaillant ainsi sans concertation, il y a un risque d'arriver avec des réformes hors sol et très difficilement applicables, avec un impact sur les personnels et sur l'université potentiellement non négligeable, et le tout dans un calendrier peu réaliste : on parle de dispositions ayant des effets dès l'année universitaire prochaine avec l'ouverture du concours en 2025. Ceci implique des ajustements et des aménagements à réaliser dans des conditions qui ne semblent pas satisfaisantes à la Présidente.

Au cours des 15 dernières années au moins, les universités ont connu des réformes à un rythme effréné : tous les 3 ou 4 ans en moyenne, on change de dispositif (il est même arrivé qu'on n'arrivait pas à finir de former des étudiants en Master MEEF que les maquettes et les modalités étaient déjà transformées). Cette succession de réformes, qui sont d'essence politique, produit de l'épuisement et a des effets dramatiques en termes de ressources humaines (notamment du côté des personnels enseignants) puisqu'il y a des bascules d'orientation qui font, qu'à un moment donné, un collègue peut recevoir un message s'apparentant à « *tu ne sers plus à rien* » « *tu n'es plus utile à ce que tu portais précédemment* ».

La Présidente pose un énorme point de vigilance de ce côté.

La nouvelle réforme prévoit la mise en place d'un cycle préparatoire sous la forme d'une licence dédiée au professorat des écoles, dans un mode assez proche d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE), qui est réalisé pour partie par l'université et pour partie par le lycée.

Il est demandé aux universités de mettre en place ce nouveau cycle à moyens constants, en suggérant, pour financer cette nouvelle formation, de fermer les licences qui n'ont pas les résultats escomptés. La Présidente réagit en disant que, quand elle regarde l'offre de formation de l'Université de Lorraine, elle ne voit pas de quelles licences il s'agit : quelles licences devraient aujourd'hui être fermées parce que les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants ? La Présidente attend fermement confirmation des éléments divulgués par voie de presse.

Les comptes rendus diffusés par la presse manquent de précision sur cette nouvelle voie qui déplace le concours en fin de L3, y compris pour la formation des professeurs du second degré. Selon la Présidente, sur l'ensemble de cette réforme qui va concerner 1^{er} et second degré, il faut examiner les équilibres entre les savoirs disciplinaires et le savoir-faire professionnel avec une bonne qualité de l'adossement recherche sous peine de risquer un processus de désuniversitarisation de l'université – ce qui serait un comble.

Si tout le monde s'accorde à dire que l'extension de la formation des enseignants sur les premier et second cycles était nécessaire — la transformation de l'offre de formation portée par M. Nicolas OGET va dans ce sens dès la rentrée 2024 —, la gouvernance avait prévu de travailler dans un calendrier en lien avec la nouvelle accréditation ; les orientations peu connues nous placent dans une grande difficulté, souligne la Présidente.

Enfin, la formule utilisée pour parler de cette réforme "*les écoles normales du 21^{ème} siècle*" paraît paradoxale à la Présidente qui tient à réaffirmer l'engagement de l'Université de Lorraine dans la formation des enseignants, engagement qui ne peut pas se faire à n'importe quel prix ou en renonçant aux principes-mêmes qui sous-tendent les missions des universités.



La Présidente fait part d'une bonne nouvelle :

Le 28 mars dernier, Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), et M. Thomas CAZENEUVE, ministre délégué en charge des comptes publics, ont annoncé les résultats de l'appel à projets 2024 de la Direction Immobilière de l'État (DIE) : sur les 117,5 M€ alloués, l'Université de Lorraine en a obtenu 8,6 M€, couvrant 50 % d'un des projets qu'elle avait déposé pour la rénovation énergétique d'une partie du Campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy. Il s'agit là de la 2^{ème} plus grosse enveloppe obtenue au niveau national pour l'Université qui s'en réjouit. Le financement des 50 autres pourcents reste à trouver, notamment sur le modèle d'un emprunt.



Autre nouvelle satisfaisante :

Le projet ENACT qui vise à créer un cluster « Intelligence Artificielle Grand Est » est plutôt en bonne voie. L'Université de Lorraine va déposer, avec ses partenaires, les réponses aux questions du jury dans le cadre de la 3^{ème} phase de sélection. Les réponses à cet appel devraient intervenir fin mai.

Dans un autre domaine, l'Établissement s'engage fortement dans la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « **Programme de Recherche en Sciences Humaines et Sociales** » qui a pour ambition de faire émerger des dynamiques à même de structurer ce domaine de recherche au regard des enjeux contemporains ; il s'agit d'un appel orienté vers les défis sociétaux. M. Benoît GRASSER, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*, porte cette démarche au titre de l'équipe politique.

☐ **L'Université de Lorraine est également engagée dans la préparation d'une réponse à l'appel à projets « Universités Inclusives »** ; cet appel découle directement de la conférence nationale du handicap qui a eu lieu en avril 2023 et qui vise à soutenir les universités inclusives et démonstratrices pour être exemplaires dans la prise en compte des besoins des étudiants en situation de handicap. L'Établissement est déjà très actif sur ce sujet et souhaite se saisir de cette occasion pour améliorer les services rendus à ses étudiants.

☐ **La Présidente informe les Administrateurs du départ de M. Sébastien LAJOUX.** M. Sébastien LAJOUX qui a porté le développement de la politique de Ressources Humaines ces dernières années rejoint son administration d'origine à compter du 2 mai prochain. La Présidente a le plaisir d'accueillir M. Nicolas L'HUILLIER qui a pris ses fonctions de Directeur de la modernisation de la gestion des Ressources Humaines, la semaine dernière.

☐ Avant de donner la parole à M. Olivier GARET qui a soumis **une proposition de motion pour Gaza portée par la liste ESPOIR**, la Présidente dit qu'elle est réservée sur l'opportunité d'une telle prise de position par un Conseil d'Administration d'université.

Voici le texte de la motion pour Gaza :

« Proposition de motion à soumettre au vote du CA de l'Université de Lorraine concernant la situation politique au Proche-Orient et le boycott des institutions universitaires et de recherche israéliennes. Le préambule donne des éléments de contexte et permet d'introduire la motion qui suit.

Le 4 avril 2024.

Préambule

Depuis l'attaque du 7 octobre 2023 en Israël au cours de laquelle le Hamas a tué près de 1200 personnes en grande majorité des civils, le gouvernement israélien de Benyamin Netanyahu a engagé une riposte sans précédent en Cisjordanie, mais surtout dans la bande de Gaza, tuant un nombre considérable de civils, plus de 32 000 personnes dont environ 14 000 enfants à ce jour.

En France, dans l'espace public, le débat rationnel sur cette situation n'a pas eu lieu. Au contraire, la question s'est cristallisée sur la qualification des faits, conduisant à une indifférence quasiment totale à l'égard du sort du peuple palestinien. L'université est un lieu d'échanges et de débats documentés. C'est l'objet de ce texte de tenter d'y contribuer.

Le 7 octobre, 1160 personnes ont été tuées en Israël, à proximité de la bande de Gaza selon Le Monde 04/03/2024¹, au moins 1200 personnes dont 36 enfants selon l'Unicef² qui annonce également 7500 blessés. Il y aurait encore au 29 mars 2024 138 otages, toujours selon l'Unicef. Ces actes sont odieux et ont été qualifiés de terrorisme.

¹ https://www.lemonde.fr/international/article/2024/03/04/attaque-du-7-octobre-l-onu-dit-avoir-des-informations-claires-et-convaincantes-sur-des-violis-commis-par-le-hamas_6220077_3210.html

² <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/>

Nous condamnons sans aucune réserve cette attaque du 7 octobre et la qualifions de *terroriste*, même si le terme n'a pas actuellement de statut juridique au niveau international³. Cette qualification a au moins un sens politique clair : pour le Hamas, il s'agissait non pas seulement de s'attaquer à l'armée et à l'Etat colonisateur mais aussi de terroriser la population civile israélienne, en tuant notamment des militantes et militants de gauche, opposé-es au colonialisme et fortement mobilisé-es face au gouvernement d'extrême-droite de Netanyahu.

Parmi les victimes palestiniennes, à ce jour le bilan (Unicef⁴) est absolument monstrueux :

« Dans la bande de Gaza, 32 490 personnes, dont 13 750 enfants et au moins 3 250 femmes, seraient décédées. Près de 74 889 personnes auraient été blessées dont 12 300 enfants. Plus de 17 000 enfants sont séparés de leurs parents. Des dizaines de milliers d'autres sont portés disparus. Les femmes et les enfants représentent 70% des victimes. Le bilan s'alourdit chaque jour de façon stupéfiante. La bande de Gaza est aujourd'hui l'endroit le plus dangereux au monde pour un enfant.

La Cisjordanie est également le théâtre de violences. Au moins 115 enfants auraient été tués et des centaines d'autres obligés de fuir. 2023 aura été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les enfants de Cisjordanie. »

L'action du gouvernement israélien à Gaza a été qualifiée de nettoyage ethnique, de crime contre l'Humanité et de génocide. Dès le 14 octobre 2023, l'ONU⁵ s'alarmait du risque de nettoyage ethnique. La "Nakba", la catastrophe de 1948, a vu l'expulsion de 800 000 palestiniennes et palestiniens, chassés de leurs terres. Aujourd'hui, ce sont plus de 2.1 millions de personnes qui ont dû fuir leur domicile, sous les bombes. Le 21 octobre, des experts de l'ONU⁶ alertaient qu'Israël commettait des crimes contre l'Humanité à Gaza. Le terme de génocide a également été employé. La Cour Internationale de Justice, saisie par l'Afrique du Sud, a reconnu dans son ordonnance du 26 janvier 2024⁷ le risque plausible de génocide de la population palestinienne de Gaza et a ordonné six mesures conservatoires contraignantes, sans aucun effet manifeste sur la politique israélienne.

Il ne nous appartient pas de débattre sur la qualification juridique de l'horreur commise par Israël à Gaza et en Cisjordanie, la justice et l'histoire jugeront, mais Israël a franchi un seuil moral par sa riposte sur l'ensemble du peuple palestinien, détruisant sciemment toutes les infrastructures de santé, d'éducation, de culte, d'histoire collective et individuelle. Nous dénonçons la colonisation de la Cisjordanie, l'invasion de la bande de Gaza, le terrorisme d'État, les crimes contre l'Humanité perpétrés par Israël et le nettoyage ethnique en cours que l'histoire et la justice qualifieront peut-être de génocide.

Les médias et la communauté universitaire ont à juste titre immédiatement condamné les actes du Hamas du 7 octobre, mais restent largement silencieux face à la souffrance d'un peuple, le peuple palestinien. Nous pensons que le monde universitaire, bien qu'ayant peu de moyens, doit prendre des mesures symboliques dont celle de cesser toute

³ Médecins Sans Frontières (<https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/terrorisme/>) :

Terrorisme : ce terme n'a pas de définition précise en droit international. Il reste chargé de connotations politiques et idéologiques. Une personne peut être considérée comme un terroriste par les uns et un combattant de la liberté par les autres. Les Nations unies ainsi que l'Union européenne tentent depuis des années de parvenir à une définition acceptable par tous, cependant jusqu'à aujourd'hui aucune définition n'a fait consensus.

Tentative de définition par les Nations Unies : La Convention internationale du 9 décembre 1999 pour la répression du financement du terrorisme définit, dans son article 2.1 (b), un acte terroriste comme « tout acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou par son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque ».

Tentative de définition par l'Union Européenne : Alors que la Convention européenne sur la répression de l'activité terroriste de 1977 ne propose pas de définition du terrorisme, la décision-cadre du Conseil européen du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme propose une définition assez exhaustive. Article 1er; « [...] sont considérés comme infractions terroristes les actes intentionnels suivants [...] qui, par leur nature ou leur contexte, peuvent porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale lorsque l'auteur les commet dans le but de gravement intimider une population ou contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque ou gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou une organisation internationale.

⁴ <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/>

⁵ <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1139652>

⁶ <https://www.aa.com.tr/fr/monde/onu-des-experts-en-droits-de-lhomme-avertissent-quisrael-commettrait-des-crimes-contre-lhumanite-gaza/3027878>

⁷ <https://www.icj-cij.org/fr/node/203447>

collaboration universitaire et scientifique avec les universités et établissements de recherche israéliens qui ne condamneraient pas les actes ignobles commis par Israël à Gaza et en Cisjordanie.

Motion

Depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 en Israël au cours de laquelle le Hamas a tué près de 1200 personnes, en grande majorité des civils, le gouvernement israélien d'extrême-droite de Benyamin Netanyahu a engagé une riposte sans précédent sur la bande de Gaza, tuant près de 1,5% de la population, soit 32 490 personnes dont 13 750 enfants à ce jour (29 mars 2024), déplaçant de manière forcée plus de deux millions de personnes.

L'ONU, l'UNICEF, les ONG documentent le désastre et condamnent sans équivoque l'action militaire israélienne. Les conditions de vie dans la bande de Gaza sont abominables, populations déplacées, accès totalement précaire à l'eau, à la nourriture, aux soins, au logement. Les hôpitaux sont la cible des bombardements, l'éducation et la sécurité des enfants notamment ne sont plus possibles.

A Gaza et en Cisjordanie les universités sont détruites, le 6 mars, « trois présidents et près de cent doyens et professeurs avaient été tués dans les bombardements » (Le Monde du 6 mars 2024). En Israël, la pensée critique est proscrite, comme à l'université hébraïque de Jérusalem qui a suspendu une professeure israélo-palestinienne, Nadera Shalhoub-Kerkovian, spécialiste des crimes d'État et des études de génocide et qui a condamné le génocide perpétré par Israël à Gaza.

En France également la pensée critique est attaquée et le soutien au peuple palestinien est quasi-systématiquement suspecté et qualifié d'antisémitisme. C'est inacceptable. Nous, universitaires, dénonçons cet état de fait et appelons à cesser toute collaboration universitaire et scientifique avec les universités et établissements de recherche israéliens qui ne condamneraient pas les actes ignobles commis par Israël à Gaza et en Cisjordanie. Nous appelons la communauté universitaire française à agir de même. »

L'intervention de M. Olivier GARET est la suivante :

« D'abord, Mme la Présidente, chère Hélène, chères et chers collègues, je fais l'observation d'un fait qui honore l'Université de Lorraine.

Simplement, ce débat existe. La proposition de motion du collectif ESPOIR a été déposée, elle sera débattue. Ce soir, un débat sur la situation à Gaza se tiendra à Nancy au CLSH (Campus Lettres et Sciences Humaines) à 18 heures et la salle a été accordée aussi naturellement que toujours. Ce n'est pas la situation que nous observons dans toutes les universités françaises.

La possibilité d'une pensée libre est une chose, qu'universitaires, nous devons être les premiers à défendre.

Nous avons rappelé dans la motion et son préambule le contexte du débat public français, l'impossibilité de dire ce que l'on voit quand, autour de nous, on ne voit pas ce que l'on voit.

Hannah ARENDT écrivait : « la liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie ». Et elle ajoutait : « et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat ».

C'est pourquoi, il nous a semblé nécessaire d'introduire le présent débat par la mise à disposition d'un certain nombre d'informations sourcées.

La décision de ce qui est d'écrire la motion que nous discutons a été prise à l'issue d'un tour de table où chacun, avançant ses mots avec précaution, nous avons réalisé ce sentiment partagé : le silence sur le drame palestinien nous devenait insupportable, alors même que nous en sommes intimement persuadés, l'histoire jugera sévèrement l'attitude des pays occidentaux devant les exactions du gouvernement d'Israël. « Le racisme, disait Romain GARY, c'est quand ça ne compte pas, quand ils ne comptent pas, quand on peut faire n'importe quoi avec eux car ils ne sont pas des nôtres. »

Malgré tout, nous avançons avec précaution, avec le souvenir de la difficulté que nous avons eue, après le funeste 7 octobre, à pleurer d'un même sanglot les victimes des attaques terroristes.

Nous sommes amis de tous les peuples, ennemis de tous les racistes. Certains et certaines d'entre nous entretiennent un lien affectif avec Israël qui représente, pour eux, un motif d'espoir.

Ensemble, nous pleurons les enfants de Gaza comme nous avons pleuré les enfants de Be'eri comme nous avons pleuré, il y a 29 ans, la mort d'Yitzhak Rabin.

Aujourd'hui, à Gaza, ce sont les morts innocentes, les gueules cassées, les estropiés qui ne sont pas de simples victimes collatérales.

Leur sort réclame non pas la réprimande de quelques militaires, mais, pour reprendre les mots du secrétaire général de l'ONU : « un changement de paradigme ».

La rapporteure spéciale de l'ONU, Francesca ALBANESE, et le journaliste Gideon LEVY du quotidien *HAARETZ* ont chacun décrit les discours de déshumanisation des palestiniens qui ont permis la banalisation de leur destruction.

Ces paroles ont tellement coulé dans la société israélienne qu'il serait naïf de croire que leurs universités en seraient exemptes. Je vous renvoie, par exemple, au récent article du *MONDE* « Université de Tel-Aviv, un campus au garde à vous ».

Alors que le secrétaire général de l'ONU fait état d'une utilisation inconséquente de l'intelligence Artificielle contre les habitants de Gaza, la collaboration universitaire avec Israël ne peut être simplement considérée comme l'activité naturelle que nous aimons, participant du travail habituel d'échange des idées, qui contribue au mouvement des consciences.

Aussi, nous vous proposons de mettre en pause nos liens avec les universités israéliennes jusqu'au moment, que vous espérons proche, où la résolution de cessez-le-feu de l'ONU sera enfin respectée. »

Références :

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/04/05/l-universite-de-tel-aviv-un-campus-au-garde-a-vous_6226120_3210.html

https://www.lemonde.fr/international/article/2024/04/05/gaza-des-dizaines-de-milliers-de-cibles-identifiees-par-l-ia-pour-l-armee-israelienne_6226102_3210.html

La Présidente remercie M. Olivier GARET pour cette proposition puis elle rappelle que, collectivement, l'Établissement est attaché au fait que l'université doit rester un lieu de débat, où la liberté d'expression et la liberté académique – lorsqu'elle est concernée – sont très attentivement protégées dans les limites prévues par la loi. La Présidente réaffirme l'intransigeance de l'Université de Lorraine vis-à-vis de toute forme d'écart ou d'atteinte à ces dépassements des limites prévues par la loi.

Cela étant dit, la raison pour laquelle la Présidente s'interroge sur l'opportunité d'une telle motion est la suivante : depuis le début de son mandat, le Conseil d'Administration n'a pas pris de position politique sur un quelconque fait concernant la situation internationale. La gouvernance a toujours réagi par le prisme de l'université des universitaires et donc sous l'angle de l'université et non de la politique internationale. Par exemple, lorsque la gouvernance s'est prononcée, il n'y avait pas eu de prise de position ou de communiqué officiel de l'Établissement à la suite des attentats terroristes perpétrés par le Hamas en octobre dernier.

Pour la Présidente, entrer dans une démarche qui aboutirait à une motion d'essence aussi politique et aussi décentrée par rapport à l'objet "université" la gêne beaucoup. Elle pense que l'outil "motion" est un outil dont on doit se servir avec autant de parcimonie que possible.

La Présidente sait que M. Olivier GARET partage cette préoccupation et qu'il considère que, là, la situation de silence généralisé, la difficulté à sortir de ce silence et la gravité de ce qui est en train de se passer justifient en fait que l'on pose cet acte. Elle s'interroge, toujours en termes d'opportunité, sur le poids que pourrait avoir une telle motion, sur quel effet performatif serait produit alors que l'Université de Lorraine n'a pas d'accord actif en vigueur avec des universités israéliennes ou même des universités palestiniennes. On appelle au boycott ou à la rupture des liens noués avec des universités quand l'Université de Lorraine n'a rien à rompre. Il faut se poser des questions sur cette orientation.

La Présidente est radicalement opposée à l'appel au boycott car l'Établissement traite ces questions de la manière la plus appropriée et la plus fine possible en s'interrogeant systématiquement sur la question des relations institutionnelles qui peuvent varier d'une université à l'autre à l'intérieur d'un même état, et la question des relations avec les individus. La Présidente se refuse à entrer dans un schéma de boycott qu'elle trouve complètement contraire aux missions de l'université en général.

M. Olivier GARET l'a dit : le silence est assourdissant. Une partie de la communauté de l'Université de Lorraine attend cette motion mais une autre partie a peur des mots qui pourraient être utilisés dans cette motion. Ce sujet étant extrêmement sensible, la Présidente ne voudrait pas arriver à ce que les membres du Conseil d'Administration soient amenés à se positionner sur des éléments qui les placeraient dans la situation suivante : « je ne peux pas ne pas condamner ce qui est en train de se passer, notamment dans la bande de Gaza, parce qu'humainement cela est insoutenable, mais, de l'autre côté, je n'adhère pas aux mots, à la manière ou à l'angle politique utilisés pour le faire ».

Pour autant, la Présidente n'est pas définitivement ni absolument opposée au fait que le Conseil d'Administration s'engage vers une motion mais, dans tous les cas, les termes proposés ne pourront pas obtenir son adhésion.

M. Vianney CAMUS s'interroge sur les éléments suivants :

1/ la temporalité de la motion ; pourquoi maintenant alors que la guerre a démarré il y a 6 mois ?

2/ cette motion demande un acte positif, c'est-à-dire la condamnation des actes commis par l'armée israélienne ; cela signifie que toute université qui serait restée neutre serait concernée par cette motion ?

3/ pourquoi cette motion ne vise-t-elle qu'Israël car, en termes d'actes ignobles commis dans le monde, d'autres pays pourraient être concernés (M. Vianney CAMUS pense notamment à la Chine vis-à-vis des Ouïghours) ? Cette motion aurait vocation à engendrer d'autres motions par la suite.

La Présidente propose à M. Olivier GARET de répondre :

1/ il pense avoir répondu partiellement en matière de temporalité mais il ajoute que, depuis le 7 octobre, il a été difficile de discuter des événements puisque, sur le sol d'Israël et sur le sol de Palestine, il y a des peuples pour lesquels les uns et les autres peuvent avoir des affections particulières. Après le 7 octobre, un conflit de temporalité a émergé entre un certain nombre de personnes qui voulaient poser des analyses de ce qui était en train de se passer et, d'autres personnes qui n'étaient pas forcément hostiles aux événements mais pour lesquelles le moment du chagrin devait être respecté.

Dans tous les endroits où ces faits ont été débattus, il y a eu des moments difficiles parfois même entre des personnes qui, au quotidien, se retrouvent dans des combats communs. C'est pourquoi l'émergence de cette parole a pris tant de temps.

Il y a en France, d'une part, un climat général d'expression qui a fait que la prise en compte des souffrances du peuple palestinien a très souvent et très vite été assimilée à une parole antisémite. Ce raccourci effroyable nous a atteint et a retenu jusqu'à présent nos plumes et nos mots, dans la volonté de ne pas blesser des êtres qui ne le méritent pas, expose M. Olivier GARET.

Ce dernier partage le sentiment de la Présidente sur le fait qu'il faut faire attention aux mots employés ; il lui semblait que, dans la motion proposée, les rédacteurs avaient fait attention aux mots qu'ils ont employés mais il est vrai qu'un certain nombre d'expressions ont parfois un sens juridique précis qui ne correspond pas nécessairement au sens qu'ils ont pour le tout un chacun.

M. Olivier GARET cite, par exemple, le terme particulièrement choquant de « génocide » qui a été longuement expliqué par la rapporteure de la commission spéciale de l'ONU. Ce terme correspond à des qualifications juridiques assez froides alors que, quand les personnes en débattent entre elles, il renvoie inévitablement à l'horreur de l'holocauste.

Pour M. Olivier GARET, certaines choses ont été posées après l'holocauste dont la lumière est tellement aveuglante, l'horreur de ce moment-là ayant été tellement intense et absolue que, finalement, c'est un mot que beaucoup de personnes ne peuvent plus employer - même pour des drames d'une importance démesurée.

ARRIVÉE de Mme DENOOZ Laurence

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 4

M. Stéphane LEYMARIE souscrit au propos liminaire de la Présidente. À ce moment précis du conflit, avec les prises de position des organisations internationales, (UNICEF, ONU, Cour internationale de Justice et Internationale de l'Éducation – fédération mondiale la plus importante au niveau syndical), une motion pourrait avoir du sens si elle s'inscrivait dans la philosophie de l'expression de ces organisations internationales surtout sur le volet éducatif, domaine où la parole d'une université peut avoir du sens voire de la légitimité pour dénoncer que des centaines de milliers d'enfants se trouvent privés d'éducation par ce qui se passe de façon massive et peut-être avec l'absence d'une forme de discernement.

Dans cet esprit, pourquoi ne pas appeler au cessez-le-feu dans la lignée de ce qui a déjà été dit par certaines organisations, tout en mettant un focus sur le volet éducatif, sur les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur.

M. Stéphane LEYMARIE serait favorable à un texte allant dans ce sens.

Le contenu de la proposition initiale ne lui convient pas car il pense que l'angle pris est politique et que certains sujets abordés alimentent une polémique qui, de son point-de-vue, n'a pas lieu d'être. Il serait d'avis de retravailler une motion qui reste corrélée à la vocation de l'université : penser d'abord à la jeunesse, aux collègues et à l'éducation et dénoncer tout ce qui entrave la vie, l'accès à la connaissance, notamment.

Cette problématique relevant de la géopolitique, M. Jean-Yves JOUZEAU estime qu'on sort des limites de ce qui doit être le rôle des enseignants. Le rôle de l'Université est de faciliter l'accueil de chercheurs, d'enseignants, de personnes qui ne pourraient plus exercer leur activité du fait d'un contexte de guerre ou de guérilla. Ce n'est pas l'Université de Lorraine qui règlera le problème des territoires occupés (si un jour ce problème est réglé). L'angle d'approche du problème ne convient pas à M. Jean-Yves JOUZEAU en tant qu'Administrateur de l'Université.

Que des pétitions circulent dans la rue et que les citoyens se positionnent en tant que citoyens, c'est autre chose ; leur positionnement peut être politique mais pas au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Même s'il adhère pleinement à la prise de conscience et à la dénonciation d'un problème dont personne ne peut se réjouir, M. Jean-Yves JOUZEAU considère que le texte initial de la motion sort du cadre.

La Présidente rappelle que l'Établissement dispose de moyens d'action : en 2023, elle a soumis aux Administrateurs un document sur la « fonction refuge » qui propose un cadrage et des moyens d'action pour intervenir en soutien aux universitaires dont la liberté académique est menacée. À ce titre, l'Université est en train d'accueillir un chercheur palestinien au Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) au travers du programme « PAUSE ».

M. Christophe SCHMITT réagit sur les éléments de fond : l'idée d'une motion.

La Présidente propose un vote à main levée sur l'opportunité d'avoir une motion et, ensuite, si le vote est positif, un travail de réécriture du texte de la motion avant de soumettre ce dernier à un vote du Conseil d'Administration.

Le silence assourdissant, le fait qu'il soit difficile de se saisir de ces mots-là, pour la Présidente, il y a peut-être quelque chose à travailler pour avoir une expression, comme le suggérait M. Stéphane LEYMARIE, qui prenne l'angle des universités et non l'angle d'un jugement politique et en réaffirmant notamment la volonté de l'Établissement d'engager les moyens, tels qu'on les a fixés en 2023, pour venir en soutien aux universités et aux universitaires.

Rester dans cet état de silence, ne pas essayer de faire au moins un pas pour sortir de ce silence, de là où nous nous situons, la Présidente voudrait proposer qu'on essaie de dire quelque chose.

M. Stéphane LEYMARIE souhaite faire circuler une autre proposition le temps du Conseil d'Administration pour voir s'il est possible d'arriver à une rédaction d'un texte qui pourrait convenir. Il s'agirait pour lui de mettre l'accent sur des choses qui sont insuffisamment dites ailleurs ; on peut s'associer à la demande exprimée par toutes les organisations internationales, mais il faudrait surtout mettre la priorité sur les aspects éducatifs dans les mesures humanitaires qui seront entreprises.

La Présidente est d'accord de travailler sur un texte orienté dans cette direction. Elle précise qu'il y aura un premier vote indicatif sur l'opportunité d'avoir une expression de ce type, avant de passer à la mise au vote de la motion, éventuellement.

M. Olivier GARET n'y voit pas d'objection.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN fait la lecture des procurations.

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Pas de remarque.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 12 mars 2024 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

3. **DISCUSSION AUTOUR DU RAPPORT HCERES (INFORMATION, ÉCHANGES)** DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Rapport HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) de l'Université de Lorraine

La Présidente rappelle :

- que le rapport du HCERES porte sur la période d'observation 2017-2021,
- qu'il a été nourri par un rapport d'autoévaluation et de documents annexes en nombre, transmis au HCERES en juin 2022 et
- que la visite du comité HCERES a eu lieu fin janvier début février 2023.

Dans le processus d'évaluation figurent les difficultés et les questionnements dont le rapport est empreint.

L'Établissement a reçu la première version du rapport en octobre sur laquelle il a demandé des corrections – dont certaines ont été opérées. Le rapport a été publié fin 2023.

L'Établissement se sert du rapport d'autoévaluation pour définir sa politique, puis utilise le rapport du HCERES avant d'entrer dans le processus de construction du projet d'établissement qui doit donner lieu à un contrat quinquennal avec l'État. La Présidente revient sur le fait que la dernière étape (le contrat quinquennal avec l'État) est actuellement une inconnue.

Synthèse - Forces principales

En ce qui concerne les éléments relevant de la politique d'établissement, le rapport souligne les forces de l'Université de Lorraine :

1. **un positionnement clair et cohérent**
2. **des partenariats institutionnels stratégiques au service de LUE** (Lorraine Université d'Excellence)
3. **une recherche de haut niveau sur des thématiques stratégiques**, souvent positionnées dans le domaine des sciences pour l'ingénieur, des sciences pour la santé ou des sciences humaines et sociales pour lesquelles la concurrence est rude
4. **un modèle organisationnel désormais établi et partagé**
5. **des partenariats forts avec le monde socio-économique**, caractéristique de l'Université de Lorraine qui ne se retrouve pas dans tous les établissements de cette taille ou de ce type, précise la Présidente.

Synthèse : Faiblesses appelant une vigilance particulière

Par la suite, le comité signale dans sa synthèse les faiblesses suivantes :

1. Organisation décentralisée à mi-chemin des objectifs visés

- Subsidiarité : doit se travailler au niveau des collègiums, des pôles scientifiques et des composantes

La Présidente tient à dire que la question de subsidiarité ne se travaille pas qu'au niveau des pôles scientifiques et des collègiums mais qu'elle concerne l'ensemble des niveaux de l'Établissement ; pour la Présidente, quand on parle de subsidiarité, cela revient à se demander où se positionne-t-on pour prendre la meilleure décision, la plus pertinente et au meilleur endroit possible ?

- Mise en place des COMPP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance pluriannuels) : pilotage par collégium et pôle scientifique, en développant un modèle de confiance a priori
- Élargissement délégations au niveau composante, opéré il y a quelques mois

2. Très forte focalisation sur les enjeux de l'I-Site et programmes PIA (Programmes d'Investissements d'Avenir)

- Enjeu particulier de la pérennisation au cours de la période d'observation
- Travail de réarticulation entre politique scientifique de l'Université et politique du site

3. Peu d'attention portée à la formation

- Une remarque valable pour LUE probatoire est étendue à l'université (voir courrier de réponse au comité)

La Présidente trouve cette remarque d'une violence induite, eu égard à la situation pendant la période d'observation :

- les mouvements étudiants de 2018 ont beaucoup affecté l'activité de formation,
- la pandémie dont on ne peut pas dire qu'elle a laissé l'Université de Lorraine exempte de difficultés ; à cet égard, la Présidente est fière que l'Établissement les ait surmontées.

Cette faiblesse telle qu'elle a été formulée par le comité de visite reste pour la Présidente d'une violence infondée.

- Un travail à réaliser sur le pilotage de l'internationalisation des formations, politique européenne

Cette remarque reçoit l'approbation de la Présidente. La structuration de la politique européenne de l'Établissement est perceptible. Le travail sur le pilotage de l'internationalisation est un chantier qui sera travaillé, notamment par M. Nicolas OGET – chantier difficile car dès qu'on essaie de poser un cadre ou des règles, de structurer et d'organiser ce type d'activités en posant des limites, immédiatement des réticences apparaissent, remarque la Présidente.

4. Participation des étudiants à la gouvernance, sentiment d'appartenance

- Amélioration de l'équité de l'offre de service « Vie Universitaire » sur les différents sites

Dans les rapports concernant les établissements de moyenne et grande taille, il est régulièrement signalé une participation des étudiants à la gouvernance qui est insuffisante et un sentiment d'appartenance qui n'est pas au rendez-vous, relaie la Présidente à qui il semble naturel que les étudiants et étudiantes se sentent davantage appartenir à leur composante de formation qu'à leur université de rattachement.

Par rapport à d'autres établissements expérimentaux ou à d'autres sites, l'Université de Lorraine bénéficie d'un dispositif qui met tout cela en cohérence, c'est pourquoi la Présidente ne partage pas les observations du HCERES ; en revanche, ce dernier engage l'Université à effectuer un effort pour améliorer l'équité des services de « Vie Universitaire » rendus sur les différents sites de l'Établissement ; c'est le travail actuellement porté par le Conseil de la Vie Universitaire et les services de l'Établissement en ce sens, indique la Présidente.

Synthèse : Recommandations
1. Consolider la place et le rôle des pôles scientifiques / collégiums

- Mise en place des COMPP (cadre moins centralisé et normatif que le modèle précédent)
- Projets thématiques structurants portés par/avec pôles et collégiums (ex : ENACT = projet de cluster en Intelligence Artificielle)

2. Appropriation des programmes structurants

- Travail en cours pour mieux impliquer les conseils et mieux partager l'information avec l'ensemble de la communauté.

La Présidente précise que ce travail de synthèse prend du retard, compte-tenu d'autres dossiers et d'autres urgences. Les programmes structurants sont régulièrement amenés dans les conseils mais, dans les échanges qui ont eu lieu, il manque "quelque chose" qui nous mette en relation directe avec l'ensemble de la communauté, qui dépasse le cadre des élus dans les conseils, constate la Présidente.

La gouvernance y travaille pour arriver à une « carte de sentier de randonnée », à quelque chose de simple et d'accessible qui permette à n'importe qui, au sein de la communauté universitaire, d'avoir une visibilité sur l'ensemble de ce qui est couvert par ces programmes structurants et sur l'ensemble des mécanismes qui peuvent être mobilisés pour tel ou tel type d'intention (il ne s'agit pas de ranger les choses par objet mais par objectif), souligne-t-elle.

3. S'engager dans une politique de formation plus ambitieuse

- La tonalité est donnée par la politique de formation déposée pour l'offre 2024-2028 et par le travail réalisé par le Conseil de la Formation. la Présidente rappelle que la nouvelle offre de formation de l'Université de Lorraine a fait l'objet d'un vote unanimement favorable au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) – ce dont elle peut être fière.

4. Mieux définir la politique de l'université sur chaque site

- Stratégie territoriale



Concernant les points faibles et notamment la trop faible participation des étudiants et des étudiantes à la gouvernance, M. Bernard DUSSOUBS y ajoute la trop faible participation des personnels administratifs et techniques qui représentent 45 % des personnels de la communauté universitaire et qui ne sont pas représentés à ce niveau dans les différents conseils.

Pour la Présidente, il s'agit là non d'un problème de participation mais de représentation.

M. Bernard DUSSOUBS revient sur le projet ENACT ; il trouve dommage – compte-tenu que l'Université de Lorraine dispose d'un méso centre de calculs qui est censé structurer les affaires de recherche autour du calcul –, que, dans le cadre de ce projet, ce centre ait été sollicité uniquement en bout de chaîne.

La Présidente trouve cela effectivement réducteur, mais, vu les conditions de montage du projet, il n'a pas été possible de faire autrement, ajoute-t-elle.

M. Christophe SCHMITT revient tout d'abord sur le rôle des collégiums et des pôles scientifiques, relié à un vrai enjeu. Puis, il aborde l'enjeu des projets structurants ; il relate que certains projets avancent plus que d'autres du fait que les porteurs

de projets sont beaucoup sur le terrain et rencontrent les équipes : plus qu'une « carte de randonnée », un porteur de carte est nécessaire, selon lui.

Ensuite, il fait référence à 3 thèmes évoqués dans le rapport du HCERES qu'il trouve importants :

- 1/ la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et la FC (Formation Continue) : M. Christophe SCHMITT exprime la nécessité de clarifier la politique et la stratégie de l'Établissement dans ces domaines ;
- 2/ le lien formation-recherche ; M. Christophe SCHMITT trouve intéressant de réfléchir sur cet élément essentiel ;
- 3/ le Sénat Académique dont l'organisation, le rôle mériteraient des précisions.

2/ La question du lien formation-recherche est récurrente, constate la Présidente. Cette question apparaît d'une manière plus accentuée à l'Université de Lorraine du fait de la structuration de cette dernière en pôles scientifiques et en collègiiums. Le travail fait au travers des programmes structurants à dimension thématique, au travers des nouvelles orientations données aux programmes structurants au niveau de l'Établissement, consiste à mettre de plus en plus souvent et de plus en plus systématiquement pôles scientifiques et collègiiums sur l'approche d'un certain nombre de sujets. La gouvernance essaie de multiplier les occasions où on amène cette transversalité et cette coopération pour éviter d'avoir une dynamique de recherche qui parte sans la partie formation ou de dynamique de formation qui parte sans la partie recherche. L'espace du Directoire est essentiel pour traiter de ces questions.

1/ Sur la FC et la VAE, M. Loris GUÉRY, Vice-président en charge du *Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie*, conduit actuellement une réflexion. Concernant la FC, la Présidente considère que L'Établissement se trouve à la croisée des chemins car il y a eu une extrême tension sur l'activité de formation liée à des effets démographiques ces dernières années, couplée à un développement exponentiel de l'apprentissage sur les dernières années également. Ces conditions ont fait que les marges de manœuvre disponibles pour le développement de la FC n'étaient pas énormes.

Il est prévisible que le développement de l'apprentissage va atteindre un palier pour des raisons différentes, et que la tension démographique va se relâcher dans les prochaines années.

Pour la Présidente, la question de la stratégie en termes de FC est de trouver les leviers qui permettent à l'Établissement de s'engager dans cette voie avec des ressources qui seront libérées par les autres activités de formation, notamment.

La question politique qu'il faudra trancher à propos du développement de la FC (question qui devra d'abord être traitée par le Conseil de la Formation puis par le Conseil d'Administration si les Administrateurs le souhaitent) portera sur la subsidiarité : que se passe-t-il à chaque niveau de l'Établissement à ce sujet et qu'est-ce que l'Établissement doit mettre comme moyens – étant entendu que si tout le monde est toujours d'accord pour mutualiser les dépenses, personne ne l'est en général pour mutualiser les recettes ?

Quant à la VAE, elle se trouve au cœur d'une réforme dont l'Université attend les textes d'application. Les grandes orientations sont connues et le choix de M. Loris GUÉRY, de M. Nicolas OGET et de Mme Valérie RAULT, Vice-présidente en charge de *l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie*, a été de temporiser toute élaboration stratégique dans l'attente des nouveaux textes encadrant la VAE.

3/ Concernant le Sénat Académique, le premier acte fort de la Présidente a été de demander un Vice-président de s'occuper particulièrement de cette instance. Lors du précédent mandat, le Président de l'Université de Lorraine avait assuré l'animation du Bureau du Sénat Académique. La Présidente a constaté que cela ne permettait pas de trouver une place particulière au Sénat Académique dans le fonctionnement des instances de l'Établissement. M. Camille DIOU effectue un travail avec le Bureau du Sénat Académique :

- le premier travail était orienté sur le projet d'établissement : le creuset de conception du projet d'établissement a été posé au niveau du Bureau du Sénat Académique, ce qui est un acte fort ;
- le deuxième acte fort a résidé dans le positionnement du Sénat Académique sur les orientations stratégiques majeures de l'Établissement, parties prenantes du Débat d'Orientation Budgétaire – ce qui n'était pas le cas précédemment ;
- troisième élément : M. Camille DIOU travaille à l'heure actuelle avec le Bureau du Sénat Académique pour arrêter les sujets sur lesquels le travail du Sénat Académique va pouvoir s'engager ;
- le dernier élément porte sur le travail réalisé avec l'ensemble des Vice-présidents de conseil pour positionner les débats transversaux, qui dépassent les périmètres formation-recherche ou vie universitaire. On pourrait en saisir le

Sénat Académique tout en veillant à ce que cela ne perturbe pas le calendrier de passage dans les conseils (le Sénat Académique, composé de 111 membres, se réunit actuellement deux fois par an).

Tout d'abord, M. Camille DIOU intervient pour dire que le travail en cours du Sénat Académique s'intéresse à la question politique de la démocratie participative. D'autres questions se posent sur le fonctionnement des instances de l'Établissement.

Sur la question de la démocratie participative, la réflexion porte sur la manière de l'organiser au sein de l'Université ; l'option retenue serait de choisir une thématique sur laquelle on pourrait s'essayer à la mise en œuvre de la démocratie participative pour en retirer l'expérience nécessaire à la construction d'un schéma global et d'un modèle qu'on pourrait étendre à l'échelle de l'Établissement.

Ensuite, M. Camille DIOU rappelle que le Sénat Académique, c'est la réunion de 3 conseils centraux ; or il y a peu de sujets importants traités en Sénat Académique – ce qui explique certaines attentes. La plupart des sujets sont déjà traités au sein de ces 3 conseils centraux. Si on veut redonner un sens plus fort au Sénat Académique – outre les points évoqués par la Présidente –, il faut ramener certains sujets vers le Sénat Académique, tout en prenant en compte certaines données pratiques :

- les conseils centraux se réunissent 10 fois par an,
- le Sénat Académique (111 membres) ne peut pas tenir cette cadence.

L'orchestration du calendrier institutionnel fait, d'une part, qu'un certain nombre de sujets ne peuvent pas suivre un rythme de réunion de 6 mois et, d'autre part, qu'il n'est pas envisageable de réunir le Sénat Académique beaucoup plus que 3 (4 ?) fois par an.

Les sujets suffisamment transverses pourraient être sortis d'un conseil spécifique pour être adressés à l'ensemble des sénateurs ; le point sur le Schéma Directeur de Transition Écologique aurait sa place au sein du Sénat Académique, suggère M. Camille DIOU.

Selon M. Olivier GARET, la difficulté de mise en place de la subsidiarité vient notamment du fait que les habitus politiques ne sont pas les mêmes. La direction de l'Université a l'habitude de manier des structures de grande importance, de gérer des politiques de long-terme ; ce n'est pas la même chose avec les conseils intermédiaires. De par la structuration de l'Université de Lorraine en pôles scientifiques et collégiums, se dessinent :

- une séparation un peu artificielle (régulièrement critiquée, d'ailleurs) entre la formation et la recherche et
- une multiplicité des structures d'engagement des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Ces deux états de fait provoquent un manque de "main d'œuvre" – c'est-à-dire de personnes pour penser les choses.

Au lieu d'être ressenties comme des démarches susceptibles d'entraîner l'Université et de permettre à chacun de développer sa politique, ces démarches sont perçues sur le terrain comme des démarches descendantes.

M. Olivier GARET donne l'exemple d'une très bonne idée, sur le fond, qui, dans sa mise en œuvre, ne donne pas le résultat escompté : dans le contexte actuel de dégradation financière progressive de l'Établissement, M. Nicolas OGET a fait passer le message auprès des composantes et des collégiums que les seuils d'ouverture allaient être contraints, mais tout en leur demandant, dans le cadre du dialogue du COMPP, d'identifier les formations qu'ils considèrent comme prioritaires. M. Olivier GARET trouve positif que M. Nicolas OGET essaie de remettre du politique dans quelque chose d'exclusivement comptable, mais, au final, cette démarche est faite sans être cadrée, sans savoir quelle est la ligne politique qui est derrière et qui sera suivie une fois que ce retour sera fait.

En pratique, on fait face à une descente d'injonction depuis les collégiums vers les composantes qui, sur le terrain, met certaines personnes dans une position de souffrance.

En premier lieu, une remarque générale de la part de la Présidente qui rappelle qu'elle évolue à l'Université depuis quelques années dans des fonctions et à des degrés divers et variés, et ce, dans des composantes et unités de recherche diverses et variées. Elle retire de cette expérience une remarque générale applicable à toutes les situations : tout le monde est d'accord pour que la gouvernance fixe une priorité politique à condition d'être la priorité politique.

La Présidente soutient M. Nicolas OGET dans sa démarche relative au second cycle. Elle estime qu'il y a une révolution à laquelle la communauté universitaire devrait s'attaquer : l'Établissement a eu un raisonnement assez "comptable" (de maîtrise de la charge d'enseignement) et il a poussé les structures à aller vers des formes de rationalisation ou d'optimisation de leur charge d'enseignement, tout en continuant à développer leur offre de formation.

Cela a conduit à des solutions contre performantes, notamment au niveau du second cycle, où des choses qui n'avaient pas de sens ensemble ont été rassemblées ; on est allé très loin dans une approche généraliste de l'offre de formation de 2^{ème} cycle à certains endroits, approche qui a conduit à :

- des masters trop généralistes pour garder leur attractivité ou leur intérêt pour les étudiants et les étudiantes ;

- des schémas de montage débouchant parfois sur des architectures de diplômes d'une redoutable complexité.
- Selon la Présidente, à un moment donné, il serait bon de :
- ✓ s'interroger ce que c'est que la formation en 2^{ème} cycle,
 - ✓ s'interroger sur ce qu'est un master,
 - ✓ faire un pas de côté par rapport au schéma typique « il faut tant d'heures de cours dans la maquette », et
 - ✓ penser la formation des étudiants et des étudiantes d'une autre manière – sur certaines niches, sur certains thèmes de formation où le nombre d'étudiants n'est pas légion.

Les questions posées par M. Nicolas OGET vont permettre de rouvrir le débat sur la fonction du second cycle, sur la fonction du master, sur le fait on a voulu tuer la différence entre “master professionnalisant” et “master-recherche” pour arriver à quelque chose qui n'est plus si lisible que cela dans notre offre de formation et qui ne permet pas d'avoir une dynamique formation-recherche du 1^{er} au 3^{ème} cycle qui soit efficiente, affirme la Présidente.

Pour la Présidente, les écarts de vision émanent des attentes des collègues à ce qu'il y ait des mesures de préservation qui soient mises en place. Elle a le sentiment que tout le monde voudrait être dans la zone de préservation. Les questions qui arrivent par ce biais sont fondamentales. La Présidente ose espérer que, quel que soit l'endroit où on se trouve dans l'Établissement, on a davantage envie de parler de cela que d'heures ou d'autre chose de ce type.

SORTIE de M. LEYMARIE Stéphane

Transfert de la procuration de M. GROSIDIER François à Mme BOULANGER Hélène

Procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves

Nb de présents : 17

Nb de représentés : 4

M. Olivier GARET tient à préciser que ses propos ne visaient pas à stigmatiser la démarche de M. Nicolas OGET simplement il pense qu'il faut savoir discerner les moments de diagnostic des moments de décision.

M. Jean-Yves JOUZEAU pense que la dichotomie entre collègiums et pôles scientifiques n'a pas fini d'être un point d'appel récurrent de la part du HCERES, et que redonner plus de rôle au Sénat Académique est un élément important. Les rapports du HCERES relèvent d'une vision ayant intérêt à appuyer là où cela fait mal pour essayer de faire progresser, mais ils ont également un côté superficiel quant à l'offre de formation. Tant que les méthodes d'évaluation resteront sous le format actuel, M. Jean-Yves JOUZEAU pense qu'il n'y a pas attendre grand-chose de mieux de la part de l'évaluation du HCERES.

En réponse aux propos de M. Olivier GARET, M. Camille DIOU confirme que la temporalité des activités des conseils centraux est différente de celle des activités du Sénat Académique. À la prochaine réunion du Sénat Académique, la question du cadrage des partenariats et des relations internationales de l'Université de Lorraine va être abordée. En sous-jacent, se profile la problématique des influences étatiques extra-européennes dans le domaine académique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; ces questions, par essence, nécessitent un temps de réflexion long : une des instances les plus adéquates pour ce type de réflexion est le Sénat Académique.

Sur les aspects financiers, M. Camille DIOU insiste sur le fait qu'avoir une gestion et des critères comptables sur la conduite d'un établissement tel que l'Université de Lorraine, ne relève pas d'une insulte mais d'une nécessité. On a quand même des choix à faire et des priorités à établir. Globalement, on sait que les collègues sont surinvestis dans leurs missions ; à qui donne-t-on le mandat pour faire ces choix ? Il semble préférable à M. Camille DIOU que ce choix soit fait au plus proche des activités concernées par les choix, dans le cadre d'une politique stratégique portée notamment par les conseils centraux. Il y a un moment où le critère financier intervient ; la question porte sur : faire un choix maintenant au risque de perdre quelques plumes ou ne pas faire de choix au risque de perdre toutes les plumes. Étant donné l'ensemble des mesures supportées par les universités, aujourd'hui, on en est à ce niveau de réflexion, résume M. Camille DIOU qui énumère les objets de préoccupation :

- la réforme de la formation des enseignants,
- la réforme des études de santé,

- les annonces du premier ministre sur l'augmentation du nombre d'étudiants en 2^{ème} année de médecine : le nombre d'étudiants va passer de 10 000 à 12 000 en 2025, à 16 000 en 2027 (il est question de 60 % d'effectifs en plus en 2^{ème} année sans qu'il y ait eu d'annonce d'un accompagnement en postes ou budgétaire).
Que peut faire l'Établissement raisonnablement, en pensant aux collègues déjà surchargés, pour permettre à l'Université de fonctionner de manière sereine et responsable ?

La Présidente remercie l'assemblée pour ces débats qui, elle espère, ont permis d'éclairer la manière dont on appréhende avec distance, c'est-à-dire sans souscrire totalement à ce qui a été écrit mais en traitant un certain nombre d'aspects qui ont été soulignés par le rapport HCERES.

Point d'[information](#) et d'[échanges](#), pas de vote

4. BILAN et PERSPECTIVES de la POLITIQUE FRANCO-ALLEMANDE de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

M. Grégory HAMEZ, Chargé de mission Franco-allemand, qui a travaillé sur une analyse de la situation des activités de l'Établissement dans le domaine du franco-allemand à l'Université de Lorraine, présente le diaporama.

La Présidente lui a demandé de bien vouloir partager aujourd'hui avec le Conseil d'Administration les résultats de cette analyse, puis elle présentera les orientations qui pourraient être celles de la politique franco-allemande de l'Université.

Axe franco-allemand de la politique européenne de l'Université de Lorraine

Afin d'établir l'état des lieux, M. Grégory HAMEZ a réuni un groupe de travail d'une quinzaine de collègues qui viennent de toutes les tendances de l'Université et actifs dans le franco-allemand. Qu'ils viennent de Nancy, de Metz ou de Sarreguemines, de l'ISFATES (2 collègues), des écoles d'ingénieurs (3), du droit, de la physique, des mathématiques, lettres et langues, la gestion, etc.

Dans cet état des lieux, l'idée était de partir de sources fiables et de données inattaquables car, dans les cursus de formation franco-allemand, les chiffres étaient sujets à caution. Les données sont issues des directions de l'Université de Lorraine et de l'extérieur (comme l'Université franco-allemande qui donne des bourses pour les cursus qu'elle finance et qu'elle évalue tous les 4 ans).

Le Groupe de Travail « Politique franco-allemande » est composé de :

CAPELLA Caroline, ENIM, biatss
CHAMAYOU-KUHN Cécile, UFR ALL-Metz, MCF, CEGIL, études culturelles
GRIMM-HAMEN Sylvie, UFR ALL-Nancy, PR, CERCLE, études culturelles
HABERT Olivier, ISFATES, MCF
HAMEZ Grégory, SHS-Metz, PR, LOTERR, géographie (directeur du groupe de travail)
HENKEL Malte, FST, PR, LPCT, physique
KAZMAIER Daniel, UFR ALL-Metz, CPJ, CEGIL, études culturelles
LARTILLOT Françoise, ALL-Metz, PR, CEGIL études culturelles
MANSANTI Rémy, ENIM, enseignant, génie mécanique
MARCOWITZ Reiner, ALL-Metz, PR, CEGIL, études culturelles
POTIER Olivier, ENSGSI, MCF, LRGP, génie des procédés
RIBAU-PELTRE Nadège, ISFATES, MCF, CEREFIGE, sc. de gestion
SORIANO-GAFIUK Florence, INSPE, PR, IECL, mathématiques
SPAHN Sandrine, IAE Metz, MCF, CEREFIGE, sc. de gestion
WALTHER Julien, DEA (Metz), MCF, IFG, droit
WISS Emmanuelle, IUT de Metz, enseignante, langue allemande

Source des données : DAPEQ, DirDoc, DRH, DRIE, SOIP en interne à l'UL ; l'Université Franco-Allemande, le CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Etude et de Recherche sur l'Allemagne), le Web of Science + sites web d'autres universités pour les données externes.

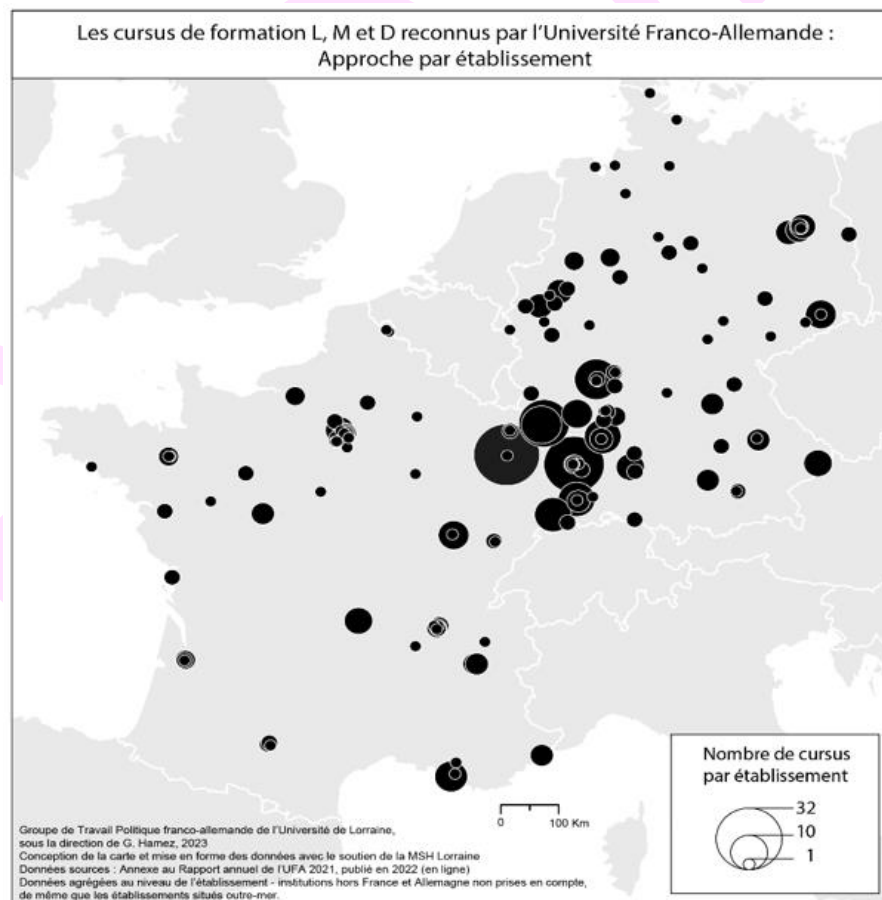
• **Un contexte politique et économique favorable au franco-allemand, mais un déclin linguistique**

- Coopérations économiques fortes DE-FR ; nombreux programmes d'incitation pour la recherche
- Allemand LV1 pour 610.000 élèves en 1994 ; 150.000 en 2021
- En Moselle, l'allemand est étudié par 75% des lycéens

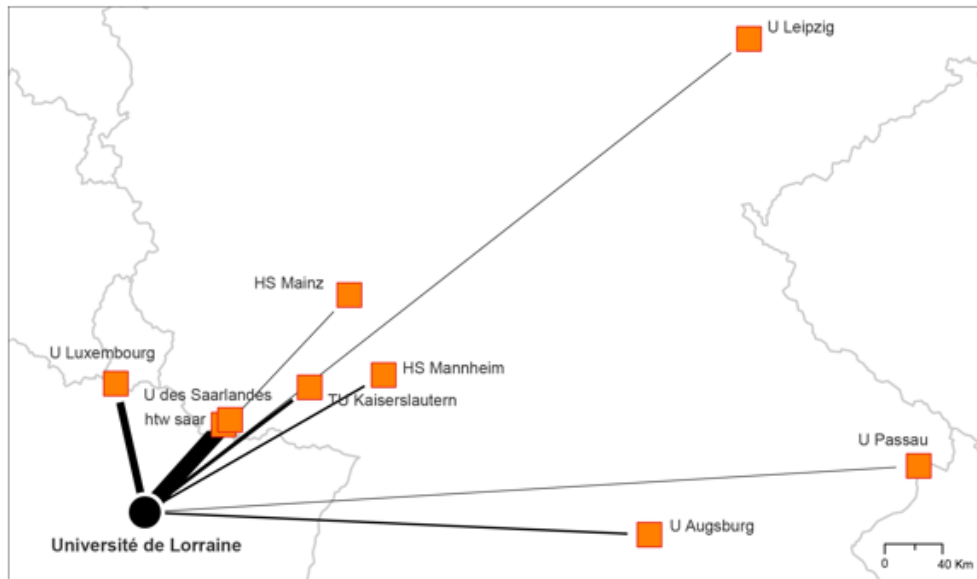
• **Pour l'Université de Lorraine, les partenariats franco-allemands sont une force, et un horizon**

- La 1^{ère} université de France pour les cursus intégrés F-A, sponsorisés par l'Université franco-allemande
- Pour la recherche, nos premiers partenaires étrangers sont issus des pays germanophones (DE, AT, CH et Lux.)
- La dynamique d'internationalisation passe par l'Europe, et notamment par le franco-allemand

Exemple des formations intégrées soutenues par l'Université Franco-Allemande

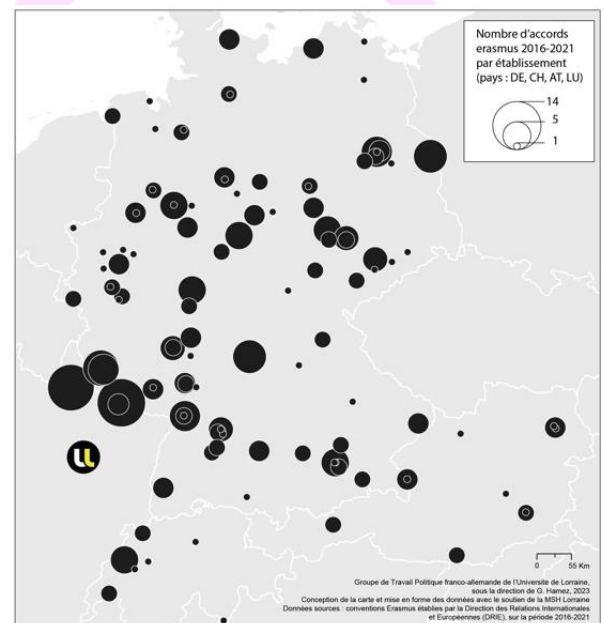
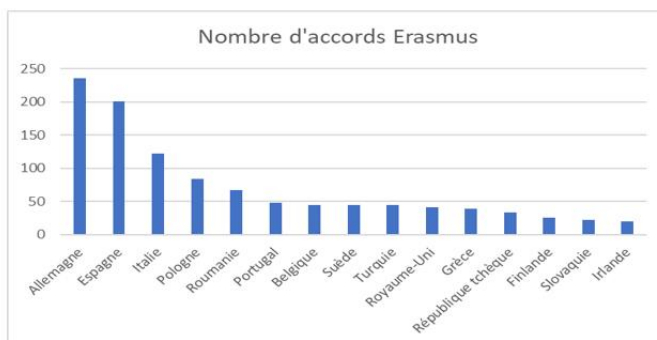


Les établissements allemands avec qui l'Université de Lorraine coopère dans des cursus UFA



La 1^{ère} destination des voyages d'études est l'Allemagne.

L'exemple des accords Erasmus...



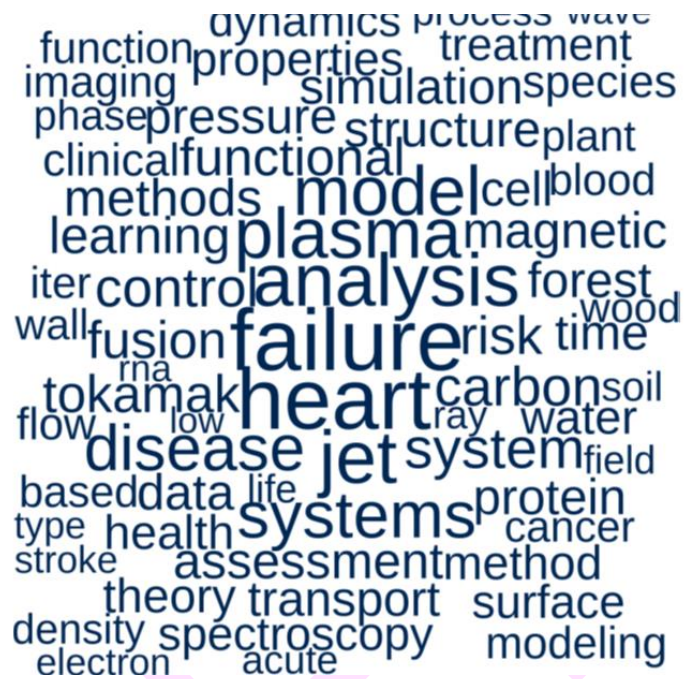
Bilan global pour la formation :

- Développement remarquable, surtout dans la proximité transfrontalière, quotidienneté
- Toutes disciplines confondues
- Surdéveloppement des formations post-bac (L et BUT), marge de progression en masters, PhD tracks et collèges doctoraux

• Forces de l'Université de Lorraine dans le franco-allemand, pour la recherche

Bibliométrie, Web of Science :

- USA : 12 % des co-publications
- **Allemagne : 10%**
(ensemble des pays germanophones, DE-Lux-AT-CH : 15%)
- Italie : 8%
- Angleterre : 7%
- Chine : 7%
- Belgique : 6%
- Espagne : 6 %



Mots du domaine :

- ❖ de la santé : *heart, disease, health, blood ; cancer, plasma, treatment, clinical, ...*
- ❖ des matériaux : *magnetic, spectroscopy, fusion, ...*
- ❖ de la forêt : *wood, forest, plant, ...*
- ❖ de la géologie : *surface, carbon,...*

Laboratoire	Nombre total de publications 2016-2021, avec un co-auteur issu d'un pays germanophone	Moyenne annuelle 2016- 2021
IJL, Institut Jean Lamour	524	87,3
LORIA, Laboratoire lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications	170	28,3
CRPG, Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques	166	27,7
CRAN, Centre de Recherche en Automatique de Nancy	150	25,0
DCAC, Défaillance Cardiovasculaire Aiguë et Chronique	134	22,3
GEORESSOURCES, Laboratoire de Recherche en Géologie	111	18,5
LIEC, laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux	110	18,3

Principaux établissements germanophones pour les co-publications

L'Université de Bâle en Suisse,	292 co-publications en 6 ans ;
La Karlsruhe Institute of Technology;	282 co-publications ;
Le Max Planck Institute Plasma Physics,	272 co-publications ;
L'Université d'Innsbruck en Autriche,	266 co-publications ;
L'Eurofusion Programme Management Unit en Allemagne,	236 co-publications ;
L'Université Technologique de Vienne en Autriche,	227 co-publications ;
Le Centre de Recherche Julich GmbH en Allemagne,	207 co-publications ;
Le Swiss Plasma Center en Suisse,	205 co-publications.

En SHS :

- un laboratoire spécialisé sur les espaces germanophones, le CEGIL ; recherches sur l'Allemagne dans de nombreux autres laboratoires (AHP, CERCLE, CREM, CRULH, IFG, IRENEE, LOTERR, SAMA, etc.)
- financements CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Etude et de Recherche sur l'Allemagne) : aides à la mobilité, programmes Formation Recherche.

L'UL est bénéficiaire nette.

- Enjeux pour la recherche :
 - Maintenir et conforter des partenariats déjà bien développés
- Enjeux pour la formation :
 - Maintien de la force des **relations franco-allemandes de proximité**, dans le transfrontalier
 - Participer avec les partenaires territoriaux et éducatifs à **l'apprentissage de l'allemand**
 - Développer davantage de formations franco-allemandes **niveau master et doctorat**.
 - **Dans certaines formations, renforcer le rôle de l'anglais** – dans le sillage aussi de nouvelles opportunités émergeant de la participation de l'UL à Eureca-Pro

La Présidente revient sur l'insertion de l'axe franco-allemand dans la politique européenne de l'Université de Lorraine : l'Établissement a été empêtré entre le transfrontalier, le franco-allemand (souvent confondus) et sa politique européenne qui, pour la Présidente, est structurée par 3 couches :



- 1) zone transfrontalière couverte par l'université de la Grande Région
- 2) le franco-allemand qui embrasse l'ensemble des espaces franco-germanophones, avec un acteur majeur qui est l'Université Franco-Allemand
- 3) l'alliance européenne qui emmène au-delà de la zone germanophone : c'est l'alliance Eureca-Pro.

Le franco-allemand traverse verticalement ces 3 couches.

À la lumière de ces conclusions, la Présidente voit 3 éléments à poser :

- a. **l'axe franco-allemand doit prendre toute sa place au sein des dispositifs structurants de la politique européenne de l'Université de Lorraine**
- b. **l'axe franco-allemand doit imprégner l'ensemble des activités de l'Université** pour que le potentiel de ces coopérations soit pleinement exploité
- c. **l'axe franco-allemand doit devenir un marqueur visible de l'Université de Lorraine**, un démonstrateur de l'action d'une université de recherche intensive où l'excellence est placée au service du plus grand nombre

La Présidente envisage de travailler en priorité afin :

1. **Améliorer la visibilité et la lisibilité du franco-allemand à l'Université de Lorraine**
(à l'image des « pôles France » dans les universités allemandes), sans forcément fabriquer de la structure ; il faut que dans tous les services, dans toutes les composantes de l'Établissement, une partie de l'attention soit tournée vers le franco-allemand. En résumé, le franco-allemand doit être visible partout.
2. **Renforcer l'offre de formation aux niveaux master et doctorat**
Il faudrait réfléchir à des démarches de filières qui embrassent la totalité des 3^{èmes} cycles, avec un enjeu particulier sur le doctorat.
3. **Faciliter le portage des formations franco-allemandes**

Il ne s'agit pas d'activité industrielle mais de la dentelle, indique la Présidente : chaque étudiant est un cas particulier qui demande beaucoup d'efforts en termes de mise en place de diplômes conjoints, en termes d'attention portée aux labels européens, des processus d'accréditation européenne des formations – le tout pour en faciliter le portage et la mise en œuvre au quotidien.

4. Enrichir notre politique d'enseignement des langues étrangères

L'Établissement pêche peut-être par un défaut de diversité linguistique, parfois, conclut la Présidente qui remercie M. Grégory HAMEZ pour son travail très instructif.



Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO demande pourquoi le choix des langues s'arrête au master. Elle pense qu'une partie des étudiants choisissent l'anglais sachant qu'ils auront accès à cette langue tout au long de leur parcours.

Comme directrice du collégium SHS et comme porteuse de l'accréditation 2015-2017, la Présidente se souvient de la difficulté à insérer des cours de langues pour spécialistes d'autres disciplines dans les masters. Quand les collègues montaient des maquettes, la première chose qu'ils oubliaient, c'était les cours de langues. À la création de l'Université de Lorraine, en 2012, il n'y avait pas une heure d'enseignement de langue étrangère pour spécialistes d'autres disciplines dans la quasi-totalité des masters, rappelle la Présidente.

Quand on a développé cette offre de formation en langues, en 2^{ème} cycle pour des raisons de moyens, l'essentiel est allé vers l'anglais. Là où existait une offre plurilinguistique, un problème a rapidement émergé : une fois arrivé au niveau master, on accède à des langues de spécialité ; par exemple, quand on a de l'allemand en master d'histoire, on travaille sur des textes d'un niveau de spécialité élevé. Cela devient donc compliqué de mélanger des historiens avec des sociologues, avec des gens d'études culturelles, etc. Cela limite les possibilités de mutualisation en 2^{ème} cycle, ce qui est moins le cas en 1^{er} cycle.

La Présidente n'a pas de solution actuellement ; il va falloir ramener davantage de diversité linguistique dans l'offre de formation – alors même que l'Université n'a pas les moyens d'ouvrir de nouveaux postes d'enseignement de langues, ni d'augmenter sa charge de formation.

À propos de la diversité des langues, Mme Laurence DENOZ explique qu'on ne prend que de l'anglais car il y a de moins en moins d'enseignants d'anglais qui veulent bien intervenir ou qui sont capables de le faire. Des personnes qui font leur possible sont recrutées alors qu'elles ne sont pas formées ou qu'elles ne sont pas adaptées à ce public.

À l'inverse, un certain nombre d'enseignants d'autres langues sont plus disponibles et ils pourraient rendre la formation plus riche qu'elle n'est.

En LEA, nous avons des cours de langues diverses (espagnol, italien) en 3^{ème} langue, cours qui peuvent être ouverts ailleurs. Mais il y a aussi des licences où ils n'ouvrent que l'anglais sans laisser de choix à leurs étudiants et étudiantes, déplore Mme Laurence DENOZ.

La Présidente prend l'exemple du cursus de psychologie : l'anglais va être obligatoire en master parce la langue de publication en recherche en psychologie, c'est l'anglais. Quand on construit l'offre en master, si on souhaite plusieurs langues, les étudiants pourraient avoir à choisir entre 4 langues : l'anglais, l'allemand, l'italien ou l'espagnol mais, dans les faits, il n'y a qu'une seule langue proposée en licence.

S'ils choisissent l'italien, ils interrompent l'apprentissage de l'anglais pendant 3 ans au bout desquels ils se retrouvent en master confrontés à la littérature scientifique en anglais.

On ne peut pas offrir 2 langues pour des questions comptables, on ne peut offrir qu'une langue dans un certain nombre de cursus en licence et on est ensuite coincé par la langue de spécialité en recherche qu'on va retrouver au niveau master. C'est cette difficulté-là qu'il faudrait arriver à surmonter par des mécanismes inventifs et créatifs, observe la Présidente.

L'Université de Lorraine ne maîtrise pas le contexte du développement des langues et notamment du fait que la défense de la langue française a été relativement abandonnée et qu'on a laissé l'anglais devenir une langue universelle dans le développement des publications scientifiques. Si on met en concurrence une langue qui s'impose dans un cadre professionnel et une langue perçue comme un complément culturel, les choix risquent souvent d'être vite faits.

M. Olivier GARET se demande s'il ne serait pas possible d'imaginer des dispositifs qui permettraient aux étudiants qui le souhaitent de pratiquer plusieurs langues en même temps. Il lui semble que réfléchir à des dispositifs permettant de garder

plusieurs langues serait nécessaire. Selon lui, on arrive à un gâchis terrible. L'Université, si elle peut faire des efforts, y compris financiers, pour conserver un plurilinguisme, doit le faire.

En fait, la Présidente est d'accord avec M. Olivier GARET sauf sur une chose : l'Université de Lorraine n'a pas les moyens de développer un effort supplémentaire ; il faut trouver des mécanismes intelligents et décalés par rapport à ceux utilisés habituellement quand on raisonne formation.

Mme Vasilica LE FLOCH remercie M. Grégory HAMEZ pour la présentation très intéressante. Elle voudrait savoir si le document est disponible pour le partager avec ses collègues.

Une première version de l'état des lieux du franco-allemand est faite mais M. Grégory HAMEZ doit y apporter quelques modifications. Il le transmettra pour diffusion d'ici quelques jours.

Des progrès restent à faire et des mutualisations à penser mais l'enseignement de l'allemand est possible pour un.e étudiant.e qui souhaite se perfectionner ; les enseignants du département d'allemand sont plutôt ouverts à accueillir des étudiants d'autres filières, ajoute Mme Vasilica LE FLOCH qui rejoint le constat de la Présidente : en master, les étudiants demandent des parcours très spécialisés d'où la difficulté de proposer des cours mutualisés à plusieurs formations. Enfin, elle dit qu'il y a un peu d'espoir du côté de la formation professionnelle, car dans le département que Mme Vasilica LE FLOCH dirige, LEA (Langues Etrangères Appliquées), beaucoup d'étudiants partent en stage en Allemagne.

M. Camille DIOU regrette la perte de la francophonie ; il souhaite développer au maximum le plurilinguisme (l'allemand spécifiquement compte-tenu du contexte), puis il affirme nettement que la mutualisation n'est pas qu'un problème comptable. La mutualisation consiste en des étudiants en master qui auront le choix de ne pas faire d'allemand ou de faire de l'allemand mélangé avec d'autres disciplines ; quand on s'adresse au développement de l'apprentissage d'une langue pour un spécialiste d'autres disciplines, M. Camille DIOU ne voit pas de frein principal au mélange de publics.

M. Christophe SCHMITT constate un déficit de communication des collègues et de l'Établissement car il n'avait pas connaissance que l'Université de Lorraine était la 1^{ère} université de France pour les cursus intégrés « franco-allemand ». Du fait que de nombreuses entreprises allemandes sont présentes sur le territoire du côté de Château-Salins, de Moselle-Est, et en lien avec le Luxembourg ; de nombreuses entreprises ne connaissent pas l'Université, le lien qui peut être fait par rapport à des besoins de stagiaires. Il faut mener un travail sur ces antennes d'entreprises allemandes situées en France qui peuvent offrir des perspectives intéressantes, enchérit M. Christophe SCHMITT.

Au niveau structures, il demande des précisions sur le rôle de l'ISFATES (Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Economie et de sciences) et du CFALor (Centre Franco-Allemand de Lorraine)

La communication est en cours ; l'événement par excellence de présentation des formations franco-allemandes dans le monde, c'est le forum franco-allemand en novembre à Strasbourg. M. Grégory HAMEZ témoigne et se réjouit de l'effort considérable fait par l'Établissement : le design et la communication étaient tels que le stand de l'Université de Lorraine était le plus beau.

La place de l'ISFATES est un des éléments du dispositif en franco-allemand et il est une pièce maîtresse dans la structuration du franco-allemand à l'Université de Lorraine, avec un effet secondaire : comme l'Université est en lien avec une Hochschule du côté sarrois, il en ressort une orientation très marquée sur le premier cycle de nature technologique – produit de l'histoire, explique la Présidente. Pour elle, le CFALOR a vocation à disparaître ; son nom fait penser à un centre de formation d'apprentis spécialisé en sidérurgie. Il faut réinventer quelque chose d'autre à la place, qui soit davantage partie prenante de l'ensemble de l'Établissement et qui soit en interaction avec la direction des relations internationales, avec la recherche, avec la formation – complètement intégré dans le dispositif universitaire et qui permette d'assurer la coordination, l'animation, la visibilité et la lisibilité du franco-allemand.

ARRIVÉE de M. SCHMIDT-MERJAY Paul-Alexandre

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 4

M. Nicolas OGET précise qu'il y a un changement dans la nouvelle offre de formation, puisque l'offre est passée de « UE de langue » à « UE langue et internationalisation » ; de plus, nous avons le LANSAD et 2 langues, ce qui permet au niveau de l'offre proposée de débiter, de continuer ou de consolider une LV1 (Langue Vivante 1) et une LV2.

Point d'[information](#) et d'[échanges](#), pas de vote

La Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à prendre connaissance du nouveau projet de motion que M. Stéphane LEYMARIE leur a adressé par courrier électronique. Après discussion pendant la pause, l'opportunité de voter ce nouveau texte sera soumise à la décision du Conseil d'Administration.

PAUSE de 15 minutes

Avant de reprendre le cours de l'ordre du jour, tout d'abord, la Présidente remercie M. Stéphane LEYMARIE pour la proposition de texte de motion adressée par mail. Après des échanges avec plusieurs membres du Conseil d'Administration au cours de la pause, il apparaît que ce texte ne produit pas d'effet de consensus – probablement parce qu'il est travaillé un peu trop dans la précipitation et qu'il nécessite de se poser davantage.

Sauf opposition de la part des membres du Conseil d'Administration, la Présidente propose de renoncer à adopter une motion aujourd'hui. Elle ajoute être très satisfaite qu'il y ait eu ce débat et elle invite chacune et chacun à prolonger la réflexion pour arriver à avoir une forme d'expression (même si celle proposée par M. Stéphane LEYMARIE lui semblait beaucoup plus consensuelle) qui soit plus adaptée.

La Présidente incite les membres du Conseil d'Administration à demander, le cas échéant, :

- ✓ s'ils souhaitent que la Présidente présente cette motion aux voix, avec une expression rapide à main levée, ou
- ✓ s'ils préfèrent un vote d'opportunité.

M. Olivier GARET considère que le texte de la motion proposée par M. Stéphane LEYMARIE est un texte de compromis ; il a un unique amendement à proposer consistant à remplacer le mot « riposte » par le mot « réponse ».

Aucune objection n'est exprimée.

Il n'y a pas d'accord, de convergence, sur cette proposition de texte, constate la Présidente. La proposition de modification de M. Olivier GARET est notée. La Présidence annonce qu'elle se rapprochera des principales têtes de listes représentées au Conseil d'Administration pour essayer de voir dans quelle mesure un texte pourrait faire consensus à partir de cette base.

La Présidente remercie l'assemblée et reprend le cours de l'ordre du jour.

5. PRÉSENTATION du SCHÉMA DIRECTEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 1.1 et 1.2

M. Guillaïn MAUVIEL, Vice-président *Transition Écologique*, présente tout d'abord le contexte et le cadre national. Ce schéma fait partie du schéma directeur RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) de l'Université de Lorraine.

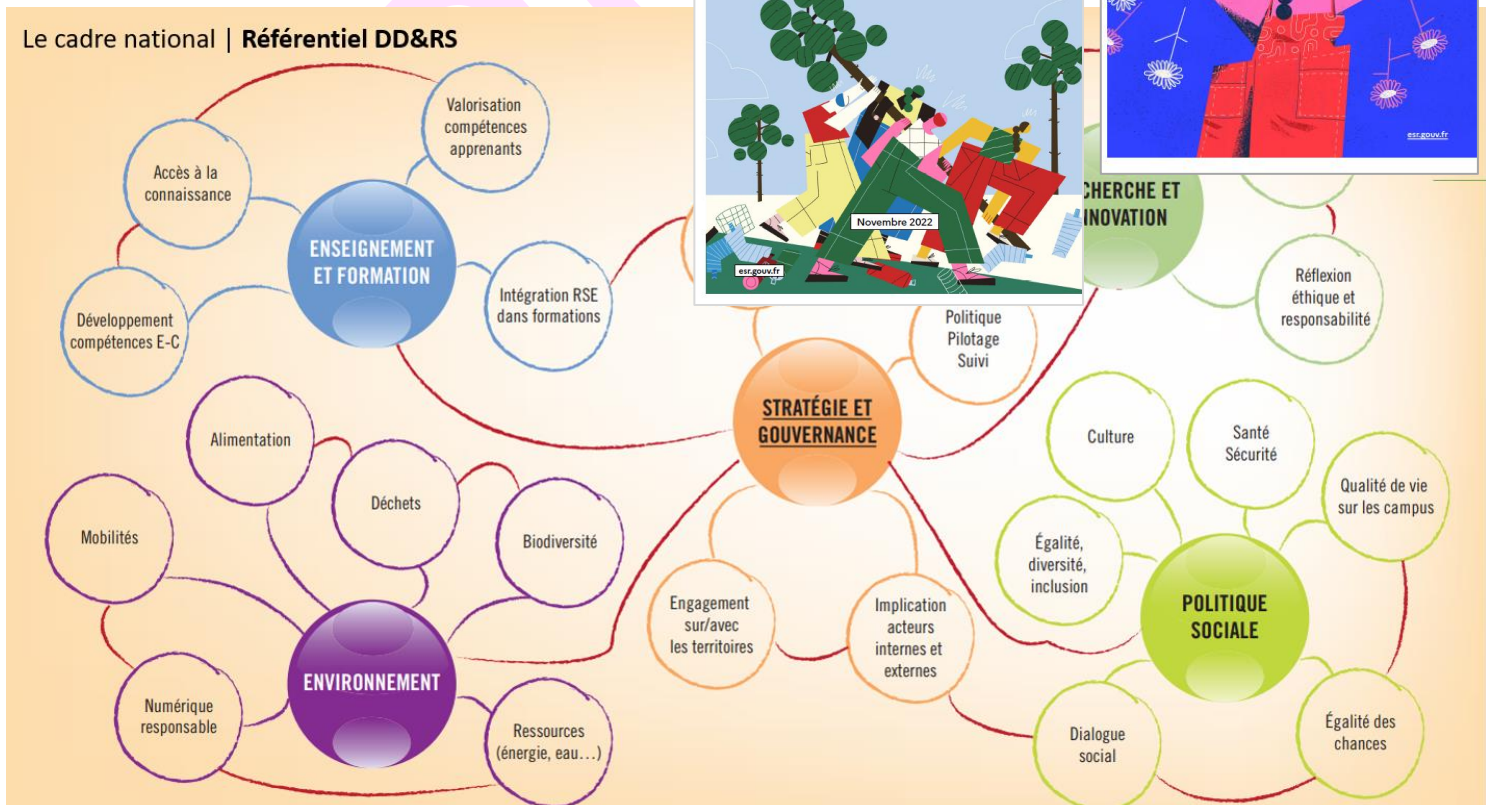
PRIORITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT / EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

- ➔ RSE au cœur du mandat et du projet d'établissement 2024-2028, construction autour des deux « piliers » affichés EDI (Égalité-Diversité-Inclusion) et TE (Transition Écologique) → objectif labellisation DD (Développement Durable) & RS.
- ➔ Montée en puissance des thématiques au niveau national / mobilisation de la puissance publique autour des enjeux / nouvelles obligations réglementaires pour tous les opérateurs de l'Etat sur les impacts environnementaux.

Élaboration obligatoire d'un schéma directeur DD&RSE
(intégrant la production d'un bilan carbone annuel)
« qui proposera une trajectoire transformante
de leur fonctionnement »

LE « SCHÉMA DES SCHÉMAS »

- ➔ Obligation d'élaboration d'ici fin 2024 (validation CA)
- ➔ Inscription dans la durée
- ➔ Appui sur référentiel DD&RS (incluant état des lieux – autoévaluation + jalons et indicateurs)
- ➔ Il concerne l'ensemble des missions et activités de l'Établissement
- ➔ Engagement/mobilisation de l'ensemble des acteurs / méthode de construction participative
- ➔ Redevabilité / parties prenantes
- ➔ Composante obligatoire dans le dialogue contractuel



Ce référentiel DD&RS existe depuis 2009 sous le nom de « Plan Vert », issu des travaux du « Grenelle de l'environnement ». Les universités ne s'en étaient pas saisies autant que prévu ; il est désormais stabilisé depuis 2020 et comprend 5 grandes thématiques :

- Stratégie et gouvernance
- Enseignement, Formation, Recherche, Innovation
- Environnement
- Politique Sociale, au sein de laquelle se retrouve la politique EDI

(NB : la politique EDI et TE se retrouvent à plusieurs endroits : par exemple, l'écologie est présente dans la Recherche et la Formation)

Le schéma directeur TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TE)

Ce schéma directeur TE n'est pas une obligation de l'État mais un choix de l'Établissement.

➔ Enjeux

- Soutenir les objectifs de transition → un bilan carbone à diviser par 5 d'ici à 2050 (10 tCO₂eq / an / français → 2 tCO₂eq / an / pers.) ce qui implique une transformation totale de nos modes de vie
 - Impulser et favoriser un nouveau modèle de société durable
- ⇒ L'Université de Lorraine décide d'agir en conséquence → elle met en œuvre des **actions transformantes** pour relever les défis environnementaux et appelle la communauté universitaire à contribuer activement aux transitions par des **actions individuelles et collectives**

➔ Périmètre / méthodologie

- Un **objectif macro** : - 6% / an de l'impact carbone
- Une déclinaison en **9 thématiques stratégiques** hors formation et recherche → 63 actions (voir **annexe 1.1**)

Co-construction :

Il existe

- ⇒ un Comité TE composé d'élus des différents conseils centraux pour accompagner l'élaboration d'un Schéma Directeur TE puis d'un Plan d'Actions TE
- ⇒ un Comité de pilotage PIM (Pôle Infrastructures et Moyens) TE : co-construction avec les principaux acteurs concernés par la stratégie TE, à savoir : la Direction du Budget et des Finances (DBF), la Direction des Achats et Marchés Publics (DAMP), la Direction de la Logistique Interne (DLI) et la Direction du Numérique (DN).

➔ **Résultats attendus :**

→ Vers des **éco-campus** : actions en lien avec nos **bâtiments** (rénovation, sobriété énergétique et eau) et nos **espaces extérieurs** (mobilités actives, biodiversité...)

→ Une **communauté universitaire responsable et sobre dans ses pratiques de consommation** (numérique, mobilité pro, matériels, consommables, alimentation, déchets...)

Plan d'actions TE I Grandes orientations

- ➔ **Energies et eau** : poursuivre la stratégie de sobriété énergétique et les actions de sensibilisation
- ➔ **Immobilier** : poursuivre la rénovation énergétique / améliorer la qualité de l'air et le confort thermique / production d'énergies décarbonées
- ➔ **Mobilités** : réduire l'impact écologique de nos déplacements, à travers 1/ la co-construction d'un plan de mobilités adapté à chaque campus, 2/ la mise en place de règles pour les déplacements professionnels
- ➔ **Alimentation** : proposer une alimentation saine et responsable à travers les distributeurs, les marchés traiteurs, l'offre interne des INSPE, les corner cafés, etc. / réduire les déchets et le gaspillage alimentaire
- ➔ **Biodiversité** : préserver et favoriser la biodiversité, en transformant progressivement nos campus en éco-campus et en développant des projets en lien avec la biodiversité sur les campus
- ➔ **Déchets** : réduire la production de déchets, mieux trier et revaloriser

Les deux thématiques suivantes ne sont pas directement liées à la Transition Écologique puisqu'on y retrouve aussi des thématiques liées à l'inclusion :

➔ **Achats Responsables** :

Objectifs : réduire nos achats, viser l'optimisation environnementale, favoriser la 2^{de} main et le circuit court

→ *Objectifs : 100% des marchés ayant des critères écologiques et une politique de consommation sobre pour chaque segment*

➔ **Numérique Responsable** : un schéma directeur NR pour structurer le renforcement de la sobriété et de l'inclusion/accessibilité

→ *Objectifs : optimiser l'usage de nos équipements, modifier nos pratiques pour des pratiques numériques plus sobres*

➔ **Organisation & Gouvernance**

- Structurer la stratégie en lien avec les acteurs concernés
- Accompagner les parties prenantes
- Déployer un outil BGES (Bilan Gaz à Effet de Serre)
- Communiquer-valoriser
- Sensibiliser-mobiliser

➔ **Formation pour tous**

- Dès septembre 2024, certificat SENSE « Se Saisir des Enjeux Sociétaux et Environnementaux » obligatoire pour être diplômé de 1^{er} cycle à l'Université de Lorraine (30 h en distanciel asynchrone : 6h en 1^{ère} année, 24h en 2^{ème} année)
- Dès octobre 2024, pour les étudiants de licence, parcours de personnalisation AGILES « Agir pour l'Environnement et la Société » : 6 ECTS en L2 et 6 ECTS en L3 (32h de présentiel par an)
- Poursuivre et renforcer la formation des personnels à la transition écologique (démarré en 2023 : 8 jours de formation TE + formations animations fresques)

Prochaines étapes | Schémas directeurs RSE/ EDI / TE

PROCHAINES ÉTAPES

➔ Travaux à poursuivre

- Enrichissement des plans d'actions
- Jalons et indicateurs
- Articulation avec le schéma directeur vie étudiante & d'autres projets structurants
- Élargissement / intégration de l'ensemble des missions & des activités de l'Établissement

➔ Éléments de calendrier

- Conseil d'Administration (CA) du 09/04 (point info)
- Réunion conjointe Comité EDI et TE : 28/06
- Conseil de la Vie Universitaire et circuit institutionnel avant passage en CA : automne 2024



La Présidente félicite M. Guillain MAUVIEL et les services supports pour le travail de fond qui a été réalisé.

M. Bernard DUSSOUBS ne remet pas en cause ce qui est fait au niveau de l'Établissement dans ce domaine ; des efforts sont réalisés ainsi que des actions concrètes. Mais vu les économies de moyens qui vont être imposées à l'Enseignement Supérieur, il présume que l'Université de Lorraine devra se débrouiller seule compte-tenu de l'impuissance publique dans le domaine.

Il faut noter que l'Université est en cours de négociation avec l'État concernant un COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) dans le cadre duquel, parmi ses 6 volets, elle a opté pour un volet Transition Écologique. L'Université de Lorraine a demandé des moyens conséquents sur ce volet (4 M€), ce qui permettrait d'embaucher certains chargés de projet pour accompagner sur 3 ans cette politique de TE, indique M. Guillain MAUVIEL à propos de l'accompagnement de l'État.

Point d'information et d'échanges, pas de vote

RETOUR de M. Stéphane LEYMARIE

Transfer de la procuration de M. GROSDIDIER François

- Procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 3

6. DATES de FERMETURE de l'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

M. Christophe SCHMITT demande une explication de l'avis négatif émis par le Comité Social d'Administration (CSA).

L'avis négatif du CSA s'explique par le fait qu'imposer des jours aux collègues peut poser des difficultés et que certaines composantes ne respectaient pas les dates choisies par l'Établissement et ajoutaient des jours supplémentaires.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle que, l'an dernier, au moment de Noël, la gouvernance avait proposé 15 jours de fermeture et que le CSA avait demandé de raccourcir ; la présidence avait demandé d'inclure le mercredi (pour des raisons de parentalité) pour une reprise au jeudi ; certaines composantes ont mis le jeudi et le vendredi en congé supplémentaire...

Effectivement ceci explique l'expression du CSA, intervient la Présidente qui annonce, qu'en retour, elle s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas systématiquement une fermeture de 15 jours sur les vacances de fin d'année car, en fonction du jour de la semaine où tombe le nouvel an, cela peut changer beaucoup de choses. Elle a également proposé qu'une discussion soit ouverte en vue d'arriver à des éléments de limitation des capacités des composantes à venir compléter les dates de fermeture prises par l'Établissement.

Cela n'a néanmoins pas modifié l'expression d'une partie des organisations syndicales du CSA – ce qui explique l'avis. La Présidente s'interroge sur la pertinence d'ouvrir cette discussion à l'échelle de l'Établissement.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN ajoute que le calcul des 15 jours est lié au jour de la semaine où tombent Noël et Nouvel-An ; le principe n'est pas de poser 15 jours systématiquement mais cette année, la reprise tombait le vendredi : la gouvernance a estimé qu'il était préférable pour les agents de reprendre le lundi.

Certaines composantes imposent des jours supplémentaires de congé – ce qu'on pourrait comprendre dans le cas de composantes de formation en l'absence d'étudiants, mais M. Bernard DUSSOUBS s'étonne que cette façon de procéder intervienne aussi au niveau des laboratoires de recherche. Il pense que tout cela est intimement lié à la problématique du nombre de jours de congé pris ou pas pris par les agents et dont certains pourraient être payés dans le cadre du CET (Compte Épargne Temps).

La Présidente observe qu'il existe des situations dans lesquelles l'Établissement mobilise des moyens humains pour une présence minime effective dans les locaux. Néanmoins, il ne faudrait pas arriver à une situation de blocage du nombre de jours de congé possibles au-delà d'un niveau qu'il conviendrait de discuter mais, une nouvelle fois, la Présidente n'a pas le sentiment que la proposition de discussion sur le sujet ait retenu l'attention.

M. Jean-Marc MARTRETTE annonce qu'il votera comme le CSA même s'il comprend les difficultés ; il souligne que le dialogue social est différent cette année par rapport à l'an dernier puisque le calendrier était différent. Un travail devra être engagé par rapport à ces problématiques, mais, par cohérence, il s'alignera sur l'avis du CSA.

Pour M. James GREENWOOD, l'avis du CSA s'explique du fait que des collègues ont pris le petit régime horaire et ont donc beaucoup moins de congés et, quand certaines composantes ferment, cela leur réduit encore leur possibilité d'utilisation de leurs congés. Sur la démarche d'échanger, de trouver une solution, il y est favorable.

La Présidente souhaiterait que la situation des directions centrales et des encadrants soit aussi prise en compte ; en effet, les congés de Noël et de Nouvel-An sont les seules périodes où leur activité s'arrête.

La position des enseignants-chercheurs est forcément très différente de celles des BIATSS, remarque M. Jean-Marc MARTRETTE.

La Présidente prend note de la possibilité d'ouvrir une discussion sur le sujet avec les organisations syndicales.

Les dates de fermeture de l'Établissement pour l'année universitaire 2024-2025 **sont approuvées** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	3
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	4
Nombre d' ABSTENTIONS	0

7. MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du PÔLE SCIENTIFIQUE CONNAISSANCE, LANGAGE, COMMUNICATION, SOCIÉTÉS (CLCS)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 3

Ni question, ni remarque.

La modification du règlement intérieur du pôle scientifique Connaissance, Langage, Communication, Sociétés (CLCS) **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	3
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

8. MODIFICATION des STATUTS de l'UFR ARTS, LETTRES et LANGUES (ALL)- NANCY
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 4

Sans commentaire.

La modification des statuts de l'UFR Arts, Lettres et Langues (ALL)-Nancy **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	3

Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

9. CAMPAGNE d'AVANCEMENT des ENSEIGNANTS CONTRACTUELS : PROCÉDURE et VOLUME de PROMOTION

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 5.1 et 5.2

Pas de présentation.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN rappelle seulement que, dans l'Établissement, les enseignants contractuels peuvent développer une carrière ; les possibilités étant calculées en proportion de celles existant pour les titulaires, cette année les possibilités de promotion se chiffrent à deux (2).

La procédure et le volume de promotions (2) appliqués dans le cadre de la campagne d'avancement des enseignants contractuels **sont approuvés** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	3
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

Le règlement de gestion des enseignants contractuels est actuellement en cours de révision. Le Conseil d'Administration devrait en être saisi avant l'été, indique Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

10. RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

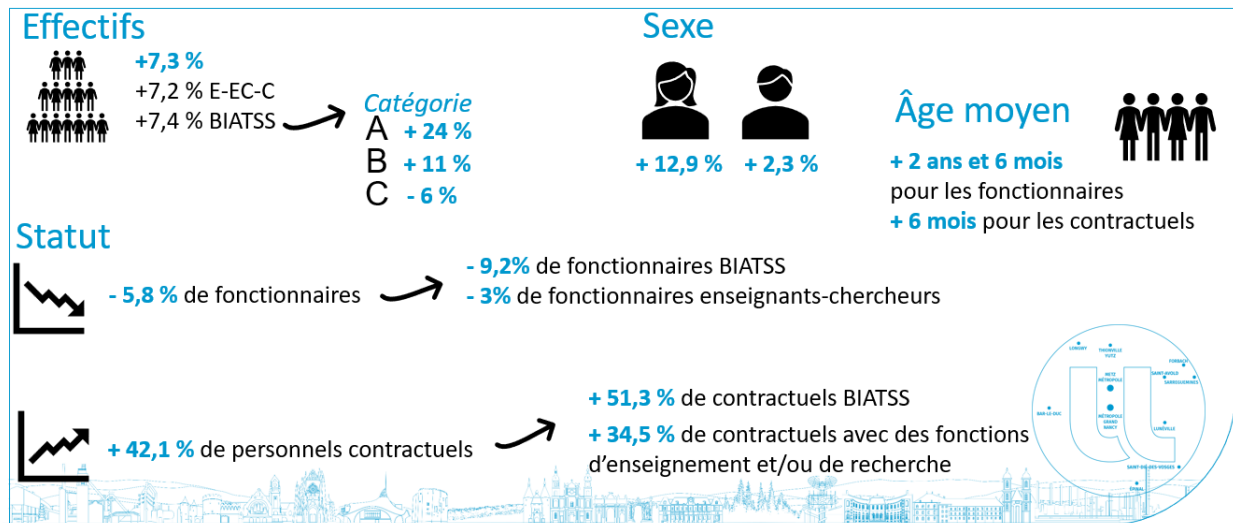
ANNEXE 6

L'Université de Lorraine est fière de son rapport social unique puisque la qualité de ce document est soulignée régulièrement, notamment au CSA, relate Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Dans le cadre du CSA, il a été demandé de créer un Groupe de Travail (GT) pour mieux exploiter ce document ; ce GT s'est réuni à 2 reprises jusqu'à présent et a notamment travaillé sur le supplément "spécial 10 ans", figurant à partir de la page 199.

Focus sur les 10 ans

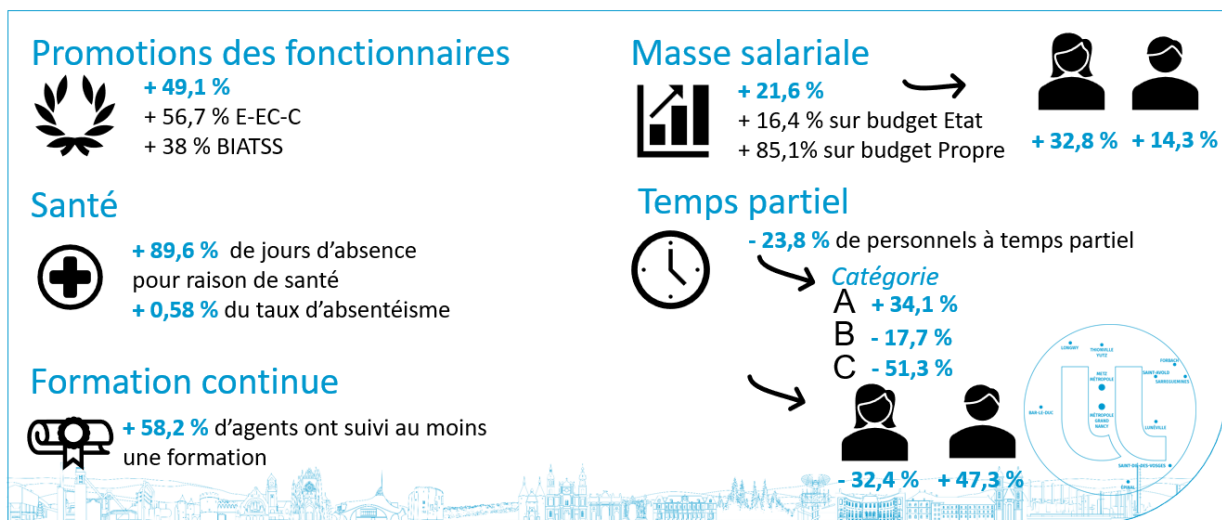
Évolutions entre 2012 et 2022



La plupart des données figurant ci-dessus sont d'une grande fiabilité.

Les grandes tendances relatives aux personnels sur les 10 dernières années qui se dégagent sont :

- la féminisation,
- le vieillissement,
- la diminution du nombre de fonctionnaires,
- l'augmentation du nombre de contractuels.



Mme Myriam DORIAT-DUBAN tient à relativiser les chiffres apparaissant sur la partie « santé » de la diapositive ci-dessus : les chiffres disponibles sur les premières années ne sont pas très fiables. Par conséquent, les calculs ne sont pas parfaits. La même tendance se retrouve cependant, à savoir :

- plus de jours d'absence d'une part parce que la population vieillit et que, d'autre part, du côté des jeunes, l'absentéisme est plus important.

Le GT va poursuivre ses travaux, notamment en matière de communication autour de ce focus sur les 10 dernières années ; il souhaite aborder ensuite des thématiques précises, ce qui permettra d'élaborer des focus thématiques et non plus sur la durée.

Pour M. Jean-Marc MARTRETTE, ce document précieux est d'une grande qualité.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN salue le travail des services de la DRH et tous les autres services qui viennent alimenter ce rapport.

Le Rapport Social Unique 2022 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	3
Nombre de votants	22
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

DÉPART de Mme BOULANGER Hélène

Nb de présents : 18

Nb de représentés : 3

11. GRILLES INDICIAIRES des PERSONNELS CONTRACTUELS BIATSS, applicables au 1^{er} JUILLET 2024
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXES 7 à 7.7**

Annexe 7 : note sur les grilles indiciaires des contractuels

Annexe 7.1 à 7.7 : tableaux grilles indiciaires 2024 des contractuels (Assistants Sociaux, Sage-Femme, Magasinier et Bibliothécaires, Diététicien, Infirmier, ATRF-Technicien-ASI-IGE-IGR, Psychologue)

Il s'agit de suivre les évolutions indiciaires des personnels titulaires et contractuels, précise Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Les grilles indiciaires des personnels contractuels BIATSS, applicables au 1^{er} juillet 2024 **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

12. CAMPAGNE d'AVANCEMENT 2024 des PERSONNELS CONTRACTUELS BIATSS

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 8.1 à 8.3

Annexe 8.1 : volume de promotions Corps ITRF session 2024 BIATSS contractuels

Annexe 8.2 : volume de promotions Grade ITRF session 2024 BIATSS contractuels

Annexe 8.3 : volume de promotions Grade Médico-Social session 2024 BIATSS contractuels

Mme Myriam DORIAT-DUBAN indique que, de la même manière que pour les enseignants contractuels, l'avancement des personnels contractuels BIATSS s'opère en proportion des avancements des personnels titulaires BIATSS.

La campagne d'avancement 2024 des personnels contractuels BIATSS **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

N. B. : le règlement de gestion des personnels contractuels BIATSS actuel va être complètement revu. Cela représente un chantier important pour l'Établissement, avec de multiples ramifications, qui donnera lieu à des réunions dans le cadre du dialogue social.

13. ACTUALISATION de la CARTOGRAPHIE des FONCTIONS BIATSS permettant le VERSEMENT d'une NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 9

Cet énorme travail a été réalisé par M. Morgan REMY, Sous-directeur adjoint de la Sous-Direction BIATSS, en vue de rendre les choses plus proches de la réalité observée. Mme Myriam DORIAT-DUBAN le remercie.

L'actualisation de la cartographie des fonctions BIATSS permettant le versement d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0

Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

14. TARIFICATION 2024-2025 de la CERTIFICATION PIX

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

Pour les points de l'ordre du jour relevant de la rubrique « Formation & Insertion Professionnelle », il n'est pas prévu de présentation. M. Nicolas OGET se tient à la disposition des Administrateurs et des Administratrices pour répondre à leurs éventuelles questions.

La tarification 2024-2025 de la certification PIX **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

15. CAPACITÉS d'ACCUEIL 2024-2025 : AUGMENTATION du CERTIFICAT de CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

Pas de question.

La modification apportée aux capacités d'accueil pour l'année universitaire 2024-2025, consistant à l'ajout de 3 places (43) au lieu de (40) en Certificat de capacité d'orthophoniste (collégium Santé) **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

16. OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE, COMPLÉMENTS – RENTRÉE 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 12

Les demandes complémentaires d'ouverture de formations en apprentissage pour la rentrée 2024 **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

17. CRÉATION du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) Traiter les troubles psycho-émotionnels et les addictions par l'usage des plantes, phyto-aromathérapie et psychothérapie

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 13

La création du Diplôme d'Université (DU) *Traiter les troubles psycho-émotionnels et les addictions par l'usage des plantes, phyto-aromathérapie et psychothérapie* **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

18. Création du Diplôme d'Université (DU) Management d'une carrière de sportif professionnel

Point  **RETIRÉ**

19. MISE à JOUR des MODÈLES de CONVENTIONS de FORMATION CONTINUE
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

Aucune intervention n'est demandée.

La mise à jour des modèles de conventions de Formation Continue **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

20. MODIFICATION des CRITÈRES d'OCTROI du BONUS ENGAGEMENT ÉTUDIANT (B2E)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 15

En l'absence de commentaire et de question formulés par les membres du Conseil d'Administration, le point est directement soumis au vote.

La modification des critères d'octroi du Bonus Engagement Étudiant (B2E) **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

21. CHANGEMENT d'INTITULÉ de MENTION de DOCTORAT dans le CADRE du CONTRAT QUINQUENNAL 2024-2028

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Pas de présentation requise.

Le changement d'intitulé de mention de Doctorat, dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2028, **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration : « **Philosophie religieuse** » devient « **Philosophie de la religion** ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

22. CHANGEMENT d'ÉCOLE DOCTORALE d'un INTITULÉ de DOCTORAT dans le CADRE du CONTRAT QUINQUENNAL 2024-2028

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs et Administratrices se prononcent sur le point.

Le changement d'École Doctorale d'un intitulé de Doctorat dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2028 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration : « **Anthropologie** » passe de l'École Doctorale Humanités Nouvelles - Fernand Braudel à l'**École Doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances**.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

23. SERVITUDE de TRÉFONDS – TRAVAUX HYDRAULIQUES entrepris par la MÉTROPOLE du GRAND NANCY nécessitant la POSE de 1 200 MÈTRES d'un OUVRAGE de CANALISATION afin d'assurer la DÉCONNEXION des EAUX NATURELLES de sources pour qu'elles ne soient plus REJETÉES dans les EAUX USÉES mais VALORISÉES (Phase 2)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Point ➡ **AJOUTÉ**

La Direction du Patrimoine Immobilier a fourni les éléments suivants via un diaporama.

Historique / rappel :

Nombre de sources sont collectées par les réseaux d'assainissement métropolitains et acheminées jusqu'à la station d'épuration de Maxéville, au lieu de rejoindre les rivières et nappes souterraines.

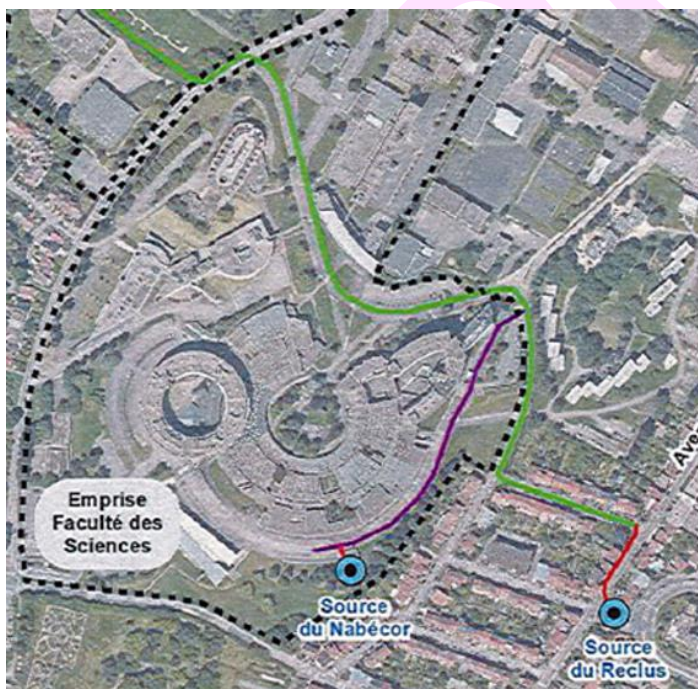
La métropole du Grand Nancy a souhaité mettre en œuvre un programme de captage et de transfert vers le réseau d'eaux de source existant avenue Paul Muller à Villers-lès-Nancy.

Ce programme soutenu par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse consiste donc en la pose de 1200m de tuyaux en fonte de diamètre 400mm qui transitent par le campus Aiguillettes.

Le 11 juillet 2023, le Conseil d'Administration de l'Université s'était prononcé favorablement au sujet d'une première servitude de tréfonds correspondant à la première phase de travaux hydrauliques au niveau de la Faculté des Sciences du Sport et de TELECOM NANCY. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2023.

Contexte de la présente demande :

Il s'agit à présent d'autoriser la **seconde phase** de ce dossier sur le campus Aiguillettes qui consiste en des **travaux hydrauliques** qui seront entrepris par la **Métropole du Grand Nancy** et qui nécessiteront la pose d'un ouvrage de **canalisations**, toujours dans le but d'assurer la **déconnexion des eaux naturelles de sources** pour qu'elles ne soient plus rejetées dans le réseau d'eaux usées mais valorisées.



**LOCALISATION DES DEUX DERNIERES PHASES DE TRAVAUX
SUR LE CAMPUS AIGUILLETES**

- Phase 2 : traversée du campus Aiguillettes (objet présente demande)
- Phase 3 : dernière phase / arrière bâtiments B et C



A noter :

- ❖ Dans le cadre des deux dernières phases de ce projet, l'Université a demandé à la métropole du Grand Nancy de réaliser des études géotechniques complémentaires afin de s'assurer que les travaux projetés ne créent pas de désordres ultérieurs sur le talus et les bâtiments environnants.
 - ⇒ **Les conclusions de cette étude ont conduit la métropole à rectifier le parcours du réseau hydraulique afin que ces ouvrages ne soient plus dans la ZIG (Zone d'Influence Géotechnique) du projet.**
- ❖ Les travaux de cette seconde phase seraient réalisés **à l'été 2024**, si le Conseil d'Administration donne ce jour son accord pour la servitude de tréfonds.
- ❖ Les travaux de la troisième phase seraient quant à eux réalisés **en 2025**, sous réserve d'un accord ultérieur du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** la demande de servitude de tréfonds, afin de permettre le passage des réseaux de captation « phase 2 travaux 2024 » du projet Métropolitain, dans le respect des préconisations formulées en synthèse de l'étude géotechnique susmentionnée.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Quorum	16
Membres présents	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 12 h 25.

Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine